



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE

de la décision d'exécution de la Commission relative à la mesure individuelle en faveur du Maroc pour 2022
(partie 1)

Document d'action Programme d'appui au développement écologique, inclusif et innovant du secteur agricole et forestier au Maroc *AL ARD AL KHADRAA* « Terre Verte »

MESURE ANNUELLE

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23(3) du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

1. SYNTHÈSE

1.1. Tableau récapitulatif de l'action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	Programme d'appui au développement écologique, inclusif et innovant du secteur agricole et forestier au Maroc – <i>Al Ard Al Khadraa</i> ¹ « Terre Verte » Mesure annuelle en faveur du Maroc pour 2022 Référence opérationnelle OPSYS : ACT-60561 et JAD.1024641 Financé au titre de l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe' au Maroc	OUI Contribution à TEI « Partenariat Vert »
3. Zone bénéficiaire de l'action	Maroc
4. Document de programmation	Le Programme Indicatif Multiannuel (PIM) 2021-2027 Royaume du Maroc - PROG-10161 est en cours d'élaboration et sera finalisé sur la base des futures priorités de partenariat UE Maroc, qui sont en cours de négociation.

¹ الخضراء الأرض

5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	<p><u>Domaine prioritaire 2 : renforcer la cohésion sociale et des territoires</u> - PROGC-10574</p> <p>OS 2.3 : Accroître l'intégration des espaces périphériques et l'inclusion géographique, y compris pour adresser les causes profondes de la migration irrégulière.</p> <p>R 2.3.2 Les systèmes de production alimentaire sont viables et mettent en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</p>			
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES				
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	Agriculture 311 et Forêts 312			
7. Objectifs de développement durable (ODD)	<p>Principal ODD:</p> <p>ODD 15 : Préserver les écosystèmes, en les exploitant de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer le processus de dégradation des sols, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p> <p>ODD complémentaires :</p> <p>ODD 2 : Assurer la sécurité alimentaire et la nutrition, promouvoir l'agriculture durable</p> <p>ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien être</p> <p>ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p> <p>ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p> <p>ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables</p> <p>ODD 13 : Lutter contre le changement climatique</p>			
8 a) Code (s) CAD	31120 développement agricole durable 50% 31220 développement forestier durable 50%			
8 b) Principal canal de distribution	Canal: 12000 Gouvernement			
9. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain ² <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

² En ce qui concerne le voisinage, les activités liées à l'éducation doivent être indiquées dans le cadre de l'objectif «Inclusion sociale et développement humain», conformément aux lignes directrices de programmation de l'instrument IVCDI - Europe dans le monde.

	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nutrition	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	<u>Digitalisation</u> Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d'emplois compétences/compétences numériques services numériques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	<u>Connectivité</u> Tags: transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Migration	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	COVID-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET

12. Montants concernés	<p>Ligne budgétaire: 14.020110 Southern Neighbourhood</p> <p>Coût total estimé: 115 000 000 EUR</p> <p>Montant total de la contribution du budget de l'UE 115 000 000 EUR dont 104 000 000 EUR pour l'appui budgétaire et 11 000 000 EUR pour l'appui complémentaire, inclut les fonds de la <i>Food and Resilience Facility</i> 2022.</p> <p>L'engagement de la contribution de l'UE à l'initiative Team Europe au Maroc « Partenariat Vert », à laquelle cette action contribue, sera aussi complété par d'autres contributions des partenaires du Team Europe Initiative (TEI). Elle est subordonnée à la confirmation formelle de la contribution significative de chacun des partenaires respectifs dans les meilleurs délais.</p> <p>Si le TEI et/ou ces contributions ne se matérialisent pas, l'action de l'UE peut se poursuivre en dehors du cadre du TEI.</p>
GESTION ET EXÉCUTION	
13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	<p>Appui budgétaire</p> <p>Gestion directe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui budgétaire : Contrat de performance de réforme sectorielle - Subventions - Marchés publics <p>Gestion indirecte avec le royaume du Maroc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Subventions de jumelage

1.2. Résumé de l'action

Les tensions sur l'eau et les ressources naturelles au Maroc, aggravées par le changement climatique, freinent le développement agricole et forestier durable, menacent l'évolution des écosystèmes et la biodiversité et, *in fine*, accroissent les inégalités et tensions sociales ainsi que la pauvreté en milieu rural où le manque d'opportunité économique et la déficience des services publics alimentent l'exode rural. À ces problématiques, s'ajoutent les chocs successifs associés à la crise COVID-19 et à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui ont eu comme conséquence la fragilisation de l'économie marocaine et l'augmentation des prix d'importations des produits alimentaires (notamment des céréales), des engrais azotés et des carburants.

Le **Programme d'appui au développement écologique, inclusif et innovant du secteur agricole et forestier** au Maroc *Al Ard Al Khadraa* « Terre Verte » contribue aux objectifs de la politique publique du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF) à travers deux nouvelles stratégies 2020-2030 « Génération Green³ » (GG) et « Forêts du Maroc⁴ » (FDM).

La logique d'intervention du programme se fonde sur le **renforcement de la chaîne « recherche développement, formation, appui-conseil** pour une gestion durable, résiliente et inclusive des écosystèmes agricoles et forestiers au Maroc, en particulier dans les régions pilotes, Tétouan - Tanger - Al Hoceima, Beni Mellal - Khenifra, Draa Tafilalet et Oriental. Il inclut également l'apport de la *Food and*

³ [Génération Green 2020-2030 | Maroc.ma](#)

⁴ [Présentation de la stratégie « Forêts du Maroc 2020-2030 » Skhirat | Ministère de l'agriculture](#)

*Resilience Facility 2022*⁵ pour le Maroc, et en particulier répond à la priorité relative à l'optimisation de la production nationale agricole et le soutien aux producteurs ou productrices pour le développement de pratiques agricoles plus durables et résilientes face aux crises. En synergie avec les orientations du Pacte Vert européen⁶ et de la stratégie de la Ferme à l'Assiette⁷, cette approche écosystémique, qui inclut la digitalisation, est adaptée aux défis de la transition écologique et doit permettre de faciliter la diffusion et l'appropriation des innovations sur les itinéraires techniques des filières agricoles et forestières, et la diffusion de pratiques et produits résilients au changement climatique. L'originalité du programme est de favoriser la coordination entre les secteurs agricoles et forestiers sur des sujets d'interdépendance, à travers des actions concrètes sur le terrain comme la promotion de l'agroforesterie, la gestion des parcours ou la protection des bassins versants.

L'objectif du programme est de **consolider la transition écologique créatrice d'emplois décents dans le cadre du développement agricole et forestier**. Il se déclinera en **trois objectifs spécifiques** interdépendants:

Tout d'abord, **le développement des filières agricoles durables de valorisation et de pratiques résilientes, éco-efficaces, et innovantes**, se concrétise par la promotion de l'agriculture biologique avec la substitution d'intrants conventionnels et la certification, l'agriculture de conservation et de restructuration des sols, la protection environnementale, de promotion de filières résilientes, incluant les espèces et/ou variétés résistantes à la sécheresse, les plantes aromatiques et médicinales, les produits biologiques ou la valorisation de l'agroforesterie. L'action soutient en outre la formation et le déploiement de services privés de conseil agricole ainsi que des stratégies de démonstration sur des écoles-fermes de la recherche qui favoriseront l'adoption des itinéraires techniques innovants, ainsi que l'appui à un cadre de responsabilisation des Associations d'Usagers de l'Eau Agricole en termes de gouvernance des ressources, de techniques d'irrigation économique, et la mise en œuvre des réglementations.

En second lieu, **la mise en œuvre de mécanismes nouveaux de gouvernance et de coresponsabilité dans la protection et la gestion durable des ressources forestières** vise la refonte de l'institution forestière du Maroc, et plus particulièrement à l'échelle des régions ciblées, dans le but de mieux assurer la protection et la reconstitution du patrimoine naturel et forestier, ainsi que la participation inclusive et contractuelle de tous les acteurs locaux, y compris le secteur privé, à une gestion durable et une valorisation de la biodiversité et des ressources forestières et Parcs Nationaux.

L'axe « humain », renforçant l'équité et l'inclusion économique et sociale des deux stratégies, est pris en compte à travers le **renforcement des actions en faveur de l'emploi, l'entrepreneuriat et de la protection sociale des populations et acteurs économiques des secteurs agricoles et forestiers**. Il constitue un **résultat transversal prioritaire** aux deux secteurs visant l'émergence d'une « classe moyenne » rurale en appuyant les dispositifs d'accompagnement à la création d'emplois salariés et au développement de petites exploitations agricoles et para-agricoles, entreprises et coopératives forestières et d'activités rurales, en particulier dans les métiers appuyant la transition écologique. Aussi, le renforcement de l'accès à protection sociale se traduit par des actions d'identification et de mise en liaison des bénéficiaires avec les organismes de protection sociale, d'intégration de cette thématique dans les formations, d'actions de sensibilisation, ainsi que le développement d'une stratégie pour améliorer les conditions de travail et réduire les risques d'accident dans les secteurs agricole et forestier. Ce résultat prend en compte l'égalité de genre et le droit à la protection sociale dans ces secteurs.

⁵ [Commission acts in support of food security and resilience in the Southern Neighbourhood \(europa.eu\)](https://european-council.europa.eu/media/en/press-operations/infographic/166776/attachment/attachment_data/file/112422/Resilience-Facility-2022-Infographic.pdf)

⁶ [Un pacte vert pour l'Europe | Commission européenne \(europa.eu\)](https://european-council.europa.eu/media/en/press-operations/infographic/166776/attachment/attachment_data/file/112422/Resilience-Facility-2022-Infographic.pdf)

⁷ [Farm to Fork Strategy \(europa.eu\)](https://european-council.europa.eu/media/en/press-operations/infographic/166776/attachment/attachment_data/file/112422/Resilience-Facility-2022-Infographic.pdf)

2. JUSTIFICATION

2.1. Contexte

Contexte sectoriel

Le programme s'inscrit dans un contexte où le secteur agro-forestier constitue un double levier de **développement socio-économique** et de **préservation et valorisation des ressources** dans de nombreuses régions du Maroc.

Du point de vue du **développement humain**, le Maroc figure dans la catégorie des pays à développement humain moyen avec une valeur de l'Indice de Développement Humain, en 2020 comme en 2019, de 0.686. L'indice de réalisation des ODD, de 71,3, le place au côté de la Tunisie. Le pays affiche des avancées particulièrement notables dans l'éradication de la pauvreté et de la faim. En 2020, 4.5% de la population vivrait en dessous du seuil de US\$3.20 par jour. Cependant, le royaume continue de faire face à des défis sociaux importants, que les multiples chocs des dernières années ont aggravés (COVID-19, invasion de l'Ukraine par la Russie, sécheresses), surtout en milieu rural où vit 35% de la population, dont plus de la moitié vivent dans la pauvreté, en particulier les femmes. Si 11% des coopératives sont féminines et 5% des exploitations sont gérées par des femmes, le secteur agricole recrute près de 93% de la main d'œuvre féminine rurale dans des emplois majoritairement informels et occasionnels. La faiblesse des revenus, la faible insertion économique des jeunes et des femmes et l'inégalité d'accès aux soins et à l'éducation, alimentent les flux migratoires vers les villes et la pauvreté urbaine et renforcent les disparités territoriales. De plus, la saisonnalité des activités, l'informalité du travail, le multi-emploi, l'accès limité au foncier sont autant d'obstacles à la progression de la couverture sociale des travailleur-se-s ruraux. L'assurance et la prévention contre les accidents au travail sont quasi-inexistants. Enfin, si l'indice de la faim dans le monde (*Global Hunger Index*) montre qu'entre 2000 et 2018, la faim au Maroc a globalement reculé, sur le plan nutritionnel, la situation est plus contrastée.

Sur le plan **économique**, le secteur agricole et forestier a le plus contribué à la croissance économique et commerciale du pays de 2008 à 2017 et reste un contributeur pilier de la croissance en 2021 et [2022](#), malgré un ralentissement de 8 à 12% des activités agricoles en raison du COVID⁸ puis de l'envolée des prix de base liée à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Le Produit Intérieur Brut (PIB) agricole a doublé entre 2007 et 2018. Il représente, en 2020, 14% du PIB national et il oscille généralement entre 12 et 15% du PIB, en fonction de la pluviométrie. Le secteur joue un rôle fondamental, bien qu'en perte de vitesse, en matière d'emplois en milieu rural, occupant près de 36% de l'emploi total en 2020 et près de 70% de la population active rurale. Il participe à l'équilibre commercial, notamment grâce à l'arboriculture, et les filières de l'oléiculture, des légumineuses et des fruits rouges, et contribue à environ 500.000 emplois industriels. La forêt marocaine, qui couvre environ 8% du territoire national, soit 9 millions d'ha (dont environ 5,8 millions sont boisés), est en majorité domaniale et inclut le 2ème *hotspot* de biodiversité de la Méditerranée. Le secteur maintient 50.000 emplois permanents et génère l'équivalent de 10 millions de journées de travail et des biens et services valorisés à 17 milliards de dirhams/an, dont 87% dans le domaine non-marchand. Ainsi, le niveau de vie de près de 7 millions de personnes, principalement rurales, dépend fortement de la forêt, de ses ressources et de ses produits dérivés.

Les questions **environnementales et climatiques** sont cruciales dans les zones rurales pour le développement des activités agricoles et forestières au Maroc. Une grande partie du territoire marocain est en zone aride et désertique. Le potentiel des ressources en eau, évalué à 22 milliards de m³, soit à environ 700 m³ /habitant/an, place le Maroc dans une situation de stress hydrique structurel. Compte tenu de ces conditions, aggravées par les effets du changement climatique, rendant notamment les **sécheresses** plus fréquentes et prononcées, les pouvoirs publics ont beaucoup investi dans des systèmes d'irrigation qui utilisent aujourd'hui **87% des ressources en eau utilisées** et couvre 1,6 millions d'ha soit 18% de la superficie totale cultivable, afin de développer les cultures non pluviales. Cependant, le Maroc est confronté aujourd'hui à la dégradation globale de ses ressources en eau mobilisable, alors que la dépendance à l'irrigation se renforce. Les espaces forestiers subissent aussi des menaces en raison des surexploitations, des feux de forêts, de la

⁸ Dans le contexte d'une diminution du Produit Intérieur Brut de 6.3% en 2020. Source : HCP

biodiversité menacée, et du faible taux de reboisement. Le Maroc souffre ainsi d'une dégradation de ses sols (compaction, salinisation, perte de matière organique, ensablement, etc.) et à l'augmentation de la pollution des eaux souterraines, en particulier du fait de pratiques agricoles intensives, du recul des surfaces arborées et de l'érosion hydrique. Les parcours ne sont pas en reste, dégradés par la surexploitation pastorale (de 2 à 5 fois leur capacité). Ces dégradations, à leur tour, limitent la rétention naturelle de l'eau et de nutriments dans les sols, la captation de carbone et accélèrent les effets de la sécheresse. Le programme s'insère ainsi dans le **pilier « Alliances Vertes et Partenariats » des priorités de la Commission.**

Adhésion aux valeurs fondamentales

Le Maroc est une monarchie constitutionnelle, enracinée dans une société traditionnelle en pleine évolution. Sur le plan de l'action sociale et solidaire, la dynamique de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) repose sur la reconnaissance de poches de pauvreté identifiées par le Haut-Commissariat au Plan (HCP). Toutefois, pour plus d'impact, il a récemment été recommandé de prioriser les besoins et les recommandations stratégiques de l'INDH, par exemple en se tournant plus vers les jeunes et les femmes.

La constitution de 2011 (Titre XII) consacre également la bonne gouvernance comme un droit et précise que les services publics sont soumis aux normes de qualité, de transparence, de reddition des comptes et de responsabilité. Aussi, le Maroc est signataire de plusieurs conventions internationales relatives aux Droits de l'Homme, comme le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, tente de faire davantage avancer des problématiques comme l'égalité entre hommes et femmes dans les différents domaines économiques, sociaux, civils et politique (dont plusieurs programmes sont soutenus par l'UE).

Concernant la corruption, après une légère amélioration dans le classement de l'année 2018, le Maroc recule à nouveau dans l'indice de perception de la corruption de *Transparency International* publié en janvier 2020; le Royaume classé 80e sur 180 pays étudiés avec un score de 41/100 en 2018. Néanmoins, à travers la mise en place de la Commission Nationale Anti-Corruption, et l'Instance Nationale de Probité, de Prévention et de Lutte contre la Corruption, pivots de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, l'Etat compte intensifier ses actions parmi lesquelles figurent des programmes portant sur « la transparence et l'accès à l'information » ainsi que pour « la déontologie ». Ces programmes pourraient bénéficier de manière transversale à plusieurs secteurs, dont au secteur financier.

Par ailleurs, les négociations bilatérales sont en cours concernant la mise en œuvre d'un plan d'action du Groupe d'Action Financière (GAFI).

Priorités politiques et cadre stratégique du pays partenaire

En février 2020, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts a présenté devant SM le Roi les nouvelles stratégies, agricoles et forestières, « **Génération Green** » et « **Forêts du Maroc** » qui orchestreront les réformes prioritaires du monde rural de 2020 à 2030. Ces deux stratégies s'intègrent dans un cadre stratégique définissant les visées et ambitions de développement du Royaume à l'horizon 2030.

Priorités politiques et cadre stratégique de l'UE

Le présent programme s'inscrit dans le cadre de la **Communication conjointe sur le Nouvel Agenda pour un partenariat renouvelé avec le voisinage sud 2021- 2027**⁹ et répond aux priorités suivantes:

- **transition écologique:** résilience climatique, énergie et environnement: tirer parti du potentiel d'un avenir à faible intensité de carbone, régénérer la biodiversité, protéger les ressources naturelles de la région, appuyer **les systèmes alimentaires durables** et générer une croissance verte.
- **résilience, prospérité et transition numérique:** soutenir des économies résilientes, inclusives, durables et connectées qui créent des possibilités pour tous, notamment pour les femmes et les jeunes;
- **développement humain, bonne gouvernance et État de droit:** renouveler l'engagement commun en faveur de la démocratie, de l'État de droit, des droits humains et de la gouvernance responsable;

⁹ Voir *Joint Communication on a renewed partnership with the Southern Mediterranean* (JOIN(2021)2, 9/2/2021) et *Council Conclusions* (19/4/2021).

Le programme est également référencé dans le “**Flagship 12 – Sustainable food systems, agriculture, and rural development Morocco**” du Joint Staff Working document on the Joint Communication susmentionnée.

Le programme contribuera aussi à la participation du Maroc comme membre associé du programme-cadre de l’Union européenne pour la recherche et l’innovation, **Horizon Europe**.

Le programme s’aligne enfin avec les **nouvelles priorités stratégiques** de la Commission européenne pour 2019-2024 qui servent d’orientation à son action extérieure, en particulier :

- **Green Deal Européen** : économie neutre pour le climat à l’horizon 2050, compétitive et adaptée au changement climatique, croissance dissociée des ressources et moins polluante, économie circulaire, transition juste et inclusive, incluant :
 - **Stratégie de la « ferme à l’assiette »** : consommation sobre, responsable, production écologique (ou biologique) respectueuse des ressources naturelles, prévention de la production de déchets, limitation des pollutions, production, consommation locale et circuits courts favorisés.
 - **Stratégie de l’UE en faveur de la biodiversité à l’horizon 2030** : protection et la restauration de la nature, conservation de la biodiversité essentielle pour la sécurité alimentaire, lutte contre le changement climatique, écosystèmes restaurés et résilients.
- **Economie au service des personnes** : soutien aux (Très) Petites et Moyennes Entreprises (T-PME), soutien à la protection sociale.
- **Stratégie de l’égalité du Genre** : éradication de la violence à l’égard des femmes et des filles, promotion de l’autonomisation économique et sociale des femmes et application effective de leurs droits humains, politiques et civils correspondant aux valeurs du socle européen des droits sociaux et d’une Union de l’égalité entre les hommes et les femmes.
- **Lignes Directrices sur les systèmes alimentaires et la nutrition** (adoptées le 10 février 2021).
- **Le Partenariat Vert UE-Maroc**, initié en 2021 : investissement dans une reprise verte, bâtie sur les énergies renouvelables, l’utilisation efficace des ressources, l’innovation, le transport propre, la production alimentaire durable et la protection de la nature afin de déclencher un vrai changement de paradigme vers un système économique plus prospère, résilient et juste.
- **Food and Resilience Facility 2022** : renforcement de la résilience face à la volatilité des prix, liée à l’invasion de l’Ukraine par la Russie, et à son impact sur les systèmes alimentaires des pays du voisinage. 15 millions d’euros sont mobilisés pour le Maroc.

Synergies et complémentarités avec les programmes de l’UE (appui budgétaire ou *blending*)

Emploi : le « programme de soutien à l’insertion économique des jeunes dans trois régions pilotes du Maroc » en cours (cofinancé avec l’Agence Française de Développement au titre de la Facilité d’investissement du Voisinage (FIV) contribue à la dynamisation, structuration et opérationnalisation des écosystèmes régionaux de promotion de l’emploi et de l’entrepreneuriat des jeunes dans trois régions, Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Rabat-Salé-Kenitra et Souss Massa. Le présent programme, qui se focalise sur l’emploi et l’entrepreneuriat agricole et forestier en faveur des jeunes et des femmes, permettra d’une part, de répliquer certaines activités de ce programme dans d’autres régions (Draa Tafilalet, Oriental, Beni Mellal Khenifra) et d’opérationnaliser, dans les secteurs ciblés, le système en place dans la région de Tétouan Tanger al Hoceima. La même démarche de complémentarité sera adoptée avec le Programme « Revitalisation des Territoires Ruraux marocains par l’Emploi et l’Entrepreneuriat dans le secteur Agricole et para-agricole » (TREEA), que l’UE cofinance avec l’Agence Française de Développement (AFD), et qui interviendra aussi en région Oriental (voir ci-dessous).

Protection sociale : Le programme d’appui à la protection sociale, dans sa phase II, appuiera la « 1ère phase de la généralisation de la couverture sociale¹⁰ et la consolidation des politiques sociales », dans la perspective

¹⁰ Cette généralisation repose sur 4 axes principaux, à savoir :

d'atteindre la couverture sociale universelle. Le présent programme inclut un volet protection sociale visant spécifiquement les populations et travailleurs (surtout les femmes) du secteur agricole et forestier, dont les formes de travail et l'instabilité de revenu rendent la couverture sociale particulièrement difficile sans la mise en place d'un accompagnement spécifique (formation, sensibilisation et développement de stratégie) au niveau centrale et dans les régions cibles.

Genre : le présent programme tient compte des recommandations de l'analyse genre sectorielle réalisée en 2019 et des accompagnements en cours sur la budgétisation sensible au genre auprès du Département des eaux et forêts et de l'agriculture du Ministère dans le cadre du programme MOUSSAWAT-Egalité. Une complémentarité sera également assurée sur les thématiques d'intervention, en particulier sur la promotion de l'autonomisation et de l'employabilité féminine en améliorant l'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat décent et la couverture sociale dans le secteur agricole et forestier.

Développement territorial : le Programme en cours d'appui budgétaire au développement territorial (PADT) entend réduire les disparités territoriales dans deux régions pilotes par l'amélioration du rendement et de la performance des programmes de la Stratégie National des Espaces Ruraux et des Zones de Montagne (SNDERZM) et renforcer la gouvernance régionale dans l'Oriental et Béni Mellal – Khénifra. Le Programme d'appui budgétaire au développement territorial prévoit notamment d'appuyer le volet de la SNDERZM portant sur le développement de projets locaux intégrés et territorialisés à caractère économique ou environnemental. Dans ces deux régions, le présent programme mènera des activités complémentaires en appui à la transition écologique du développement agricole et forestier (agroécologie, agriculture biologique, gestion durable des forêts, sols et ressources hydriques) en appui aux Directions Régionales agricoles et forestières et aux autorités locales.

Formation : le Programme en cours d'appui au secteur de l'éducation et la formation au Maroc (PIAFE 2020-2025) entend améliorer l'offre de formation de qualité accessible à toutes et à tous en vue de mieux répondre aux besoins des jeunes et à leurs projets professionnels. Ainsi, le présent programme complètera le travail du PIAFE en appuyant le développement qualitatif des voies professionnelles en améliorant les cursus de formation professionnelle et l'accompagnement technique des acteurs du secteur agricole et forestier avec l'appui des pôles de formation/recherche du secteur¹¹, en vue d'accompagner la transition écologique et professionnaliser les acteurs des filières productives, en particulier les jeunes et les femmes.

Croissance verte : Le Programme d'appui à la compétitivité et la croissance verte (PACC) apporte un appui multisectoriel visant à améliorer l'accompagnement financier, l'environnement des affaires et du commerce, et le renforcement de la transition vers l'économie verte, au bénéfice des industries et des PME. Le présent programme complète et opérationnalise, dans les secteurs agricoles et forestiers, le 3^e axe du PACC « protection de l'environnement et économie verte, ainsi que « promotion de l'entrepreneuriat », à travers une approche systémique de la transition agroécologique (pratiques, conservation eau et sols, services en amont et aval des filières). Il met l'accent sur l'accompagnement non financiers des acteurs de filières en vue de promouvoir l'emploi décent, les innovations « vertes » et la protection des ressources.

Partenariat Vert : le « Partenariat Vert » de l'UE se focalise sur la transition énergétique et le climat (décarbonation de l'énergie et les énergies renouvelables), la décarbonation de l'industrie, la résilience des secteurs et zones vulnérables et la protection de l'environnement (dépollution, gestion des déchets, économie circulaire, gestion des ressources naturelles y compris hydriques, la lutte contre la désertification et la protection de la biodiversité). Le présent programme, dans le cadre des activités du R1 et R2 opérationnalisera, l'axe protection de l'environnement du partenariat, grâce à l'appui à la protection/régénération des forêts, des sols et l'économie d'eau dans la production agricole.

Synergies et complémentarités avec les autres bailleurs

(1) L'extension, d'ici fin 2022, de la couverture médicale obligatoire, pour intégrer 22 millions de personnes à l'assurance maladie de base ; (2) La généralisation des allocations familiales au profit de 7 millions d'enfants (environ 3 millions de ménages) ; (3) L'élargissement des adhérents au système de retraite en intégrant 5 millions de population active non titulaire d'un droit de pension ; et (4) La généralisation de l'accès à l'indemnité pour perte d'emploi.

¹¹ INRA, IAV, ITREF, ENFI et CRF, ENA Instituts d'Enseignement Technique et Formation Professionnelle agricole, et centres de qualification et collèges agricoles

Enfin, le Programme complètera les actions pertinentes **des autres partenaires et bailleurs** qui interviennent dans le secteur rural agro-forestier, plus particulièrement celles appuyées par l'Agence française de développement, la Banque mondiale, la Coopération allemande et la Banque Européenne d'Investissement. Le programme travaillera sur des zones géographiques ou thématiques complémentaires, et privilégiera les analyses conjointes et les consultations techniques afin de définir des actions coordonnées.

Pour le secteur Agricole :

- **Agence Française de Développement (AFD)** : le programme Revitalisation des Territoires Ruraux marocains par l'Emploi et l'Entrepreneuriat dans le secteur Agricole et para-agricole (TREEA) cofinancé par l'AFD et l'UE (*Blending* au titre de la NIP) vise à rendre plus attractifs et résilients au changement climatique les territoires ruraux en soutenant le développement de la classe moyenne rurale l'emploi et l'entrepreneuriat en aval des filières porteuses et l'accompagnement des initiatives agroécologiques dans trois régions cibles, Fès-Meknès, Oriental et Souss- Massa.
- **Banque Mondiale** : en cofinancement avec l'AFD, appui au niveau national la stratégie Génération Green dans la cadre d'un prêt « *Programme for Results* » (P4R) en trois axes : promotion de l'emploi et des revenus des jeunes ruraux, modernisation des marchés de gros et appui à la digitalisation et au conseil agricole (système d'information géographique et usage de l'eau efficient)
- **FAO** : appui au développement des filières et écosystèmes vulnérables, notamment en zones oasiennes et participe au renforcement du rôle des réseaux d'organisations professionnelles dans la sécurité alimentaire au Maroc.
- **Fonds International de Développement Agricole**: appui à l'amélioration des revenus et des conditions de vie de la population rurale pauvre, en particulier les femmes, avec quatre projets sur les filières agricoles, les AGR, en particulier dans les zones montagneuses et arides.
- **Agence belge de Coopération ENABEL** : appui ciblé de trois filières, l'amandier dans l'Oriental, le palmier dattier et le safran dans le Souss-Massa et le Drâa-Tafilalet.
- **Banque Européenne d'Investissement**: ouverture d'une ligne de crédit de 200 millions d'euros en 2020 pour appuyer le Crédit Agricole du Maroc dans la digitalisation des chaînes de valeur agricoles et le développement de la bio-économie des PME.
- **Le Ministère fédéral Allemand de l'Alimentation et de l'Agriculture** : projet DIAF d'appui au dialogue germano-marocain pour la promotion de l'agriculture biologique, la coopération entre exploitations agricoles et sylvicoles, et la Planification et contrôle des forêts.

Pour le secteur forêt :

- **AFD** : projet AFD/FFEM « Biodiversité » en appui à FDM, (volets biodiversité, adaptation Changement Climatique, renforcement de capacité du DEF, évolution des métiers, changement institutionnel, amélioration connaissance écosystèmes forestiers et services écosystémiques et action pilote sur le Parc Nationale Ifrane.
- **Agence Allemande de coopération GIZ** : projet **Green Jobs** « Promotion des métiers verts pour la création de l'emploi en zones rurales » (jusqu'en 2021 – nouvelle phase prévue 2022-2025).
- **Canada/SOCODEVI** : projet d'Autonomisation des femmes à travers le développement des coopératives forestières de cèdre et de romarin au Maroc (2020-2025).
- **Ministère fédéral allemand de l'Alimentation et de l'Agriculture** : gestion durable multifonctionnelle des forêts (traçabilité de l'exploitation forestière), puis valorisation des ressources forestières (2018-2022) en tant que volet du projet DIAF (ci-dessus);
- **FAO** : convention d'appui technique avec le DEF sur différents sujets (jusqu'en 2022)

Pour les thématiques d'emploi et de protection sociale :

- **AFD** : programme insertion économique des jeunes au Maroc **cofinancé par l'AFD et l'UE (*Blending* au titre de la NIP) venant en soutien à la Stratégie Nationale de l'Emploi (2015 – 2025).**
- **Maroc** : projet Village d'Accompagnement Rural (VAR) intervenant dans la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi par la création de lieux d'apprentissage en milieu rural et péri-urbain.

- **Maroc** : le programme « INTELAKA » lancé par S.M. le Roi Mohamed VI en février 2020, mis en œuvre par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, Bank Al-Maghrib et GPBM, doté d'une allocation de 8 MMDH.
- **FAO** : promotion de l'emploi agricole décent des jeunes en milieu rural dans les pays du Maghreb
- **Banque Africaine de Développement** : programme d'appui (budgétaire) à la gouvernance de la protection sociale portant sur le renforcement du dispositif de gouvernance de la protection sociale et l'optimisation des ressources d'une part, et, d'autre part, sur l'extension de la couverture de la protection sociale et à l'amélioration de la qualité des services.
- **Banque Mondiale** : Appui à la réforme des systèmes d'identification et de ciblage pour les programmes de Protection Sociale.
- **AFD**: programme d'appui budgétaire en cours de formulation pour la généralisation de l'assurance maladie obligatoire portant sur les dispositifs de financement, le développement d'une offre d'e-services, la prévention des maladies non transmissibles et la santé mentale.

2.2. Analyse des problèmes

Analyse des problèmes liés au secteur agricole

En dépit du dynamisme de sa production agricole, le Maroc reste fortement dépendant des importations d'intrants (carburant, engrais) et de produits alimentaires de base (huiles, blé, sucre), comme le démontre la crise des prix liée à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, crée insuffisamment d'emplois décents et affronte les effets néfastes du changement climatique et de la dégradation environnementale. Face à cette situation, le pays a adopté la stratégie « Génération Green » afin de renforcer la résilience de l'agriculture, tout en appuyant son développement. Un des problèmes cruciaux est l'accès aux ressources en eau, avec des contrastes pluviométriques et géographiques considérables ainsi qu'une surexploitation croissante des nappes. Les Associations d'Usagers de l'Eau Agricole ne sont pas assez impliquées dans la mise en œuvre des réglementations visant l'économie des ressources. De plus, le processus d'érosion des sols, en particulier l'érosion hydrique, constitue une menace environnementale sérieuse pour le secteur agricole. Enfin, la question des intrants se pose, notamment des engrais et pesticides, dont le secteur est encore fortement dépendant, insuffisamment régulés et contrôlés, en raison des inquiétudes des consommateurs sur les problèmes de pollutions et de risques sur la santé. Dès lors, il est impératif de concilier le développement agricole avec les exigences de conservation des ressources naturelles et la recherche de solutions innovantes moins nocives pour l'environnement et la santé. L'Institut National de la Recherche Agronomique, avec l'appui de la Food and Agriculture Organisation (FAO), a montré qu'il était urgent de mettre en place des techniques d'adaptation au changement climatique pour éviter que l'agriculture ne tombe en récession à moyen/long terme, en particulier au bénéfice de la petite agriculture. Par exemple, les thématiques à développer portent sur la recherche d'espèces moins exigeantes en eau, une agriculture de conservation, le développement plus large de l'agroforesterie, par exemple.

Une des conditions de réussite de la transition écologique du développement agricole repose sur la consolidation des liens entre « recherche - développement et appui-conseil ». Le « Plan Maroc Vert » (PMV) a initié ce processus (avec un pôle agronomique Institut Nationale de Recherche Agronomique, Institut Agricole et Vétérinaire, Ecole nationale d'Agronomie de Meknès et Ecole Nationale Forestière des Ingénieurs (INRA/IAV/ENAM/ENFI) mais il doit être renforcé. La stratégie « Génération Green » vise à consolider ces acquis (« nouvelle génération de services d'accompagnement » avec près de 5000 nouveaux conseillers agricoles et *green-tech*). En matière de formation et d'appui-conseil, les besoins sont significatifs, notamment au niveau des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) qui vont, dans le cadre des nouveaux contrats-programmes de filières, accroître leur rôle de diffusion des résultats de R&D auprès de leurs membres, de développement de l'agriculture contractuelle ainsi que l'accès au crédit, ce qui nécessite des renforcements de leurs capacités en termes de méthodes et de référentiels. Les ressources humaines sont également un défi. L'exode des jeunes ruraux vers les villes, la diminution progressive des effectifs permanents, les départs en retraite, entraînent un risque de perte d'expertises alors qu'il y a un besoin de renforcement des structures de formation professionnelle et d'accompagnement, avec l'enjeu d'externalisation d'un certain nombre de métiers. La recherche et la formation demeurent cloisonnées, les structures de formation insuffisantes et les cursus peu ou prou adaptés notamment au défi majeur de la transition écologique.

Analyse des problèmes liés au secteur forestier

Dans les espaces forestiers du Maroc, la dimension socio-économique est prépondérante, avec des populations rurales fortement dépendantes de la forêt et de ses multiples ressources pour survivre. Or, les fonctions environnementales, sociales et économiques des forêts marocaines sont de plus en plus complexes à satisfaire ; les alternatives viables proposées aux usagers trop limitées. Ainsi, les espaces forestiers, ouverts et partagés, font face à des pressions et des situations de dégradation particulièrement fortes: feux de forêts, prélèvements illégaux, bois de feu, bois de service, sur-prélèvements sylvopastoraux, pression foncière. Cela conduit à des surexploitations, une dégradation du couvert forestier (17 000 ha/an) que n'arrivent pas à couvrir les faibles taux de réussite des reboisements (48%), une biodiversité menacée et un potentiel de production en produits forestiers amenuisé. La restructuration de l'administration forestière au niveau central et de ses services déconcentrés, engagée depuis 2007, bien qu'elle ait permis d'accompagner l'évolution du secteur forestier et d'améliorer les conditions de travail sur le terrain, a toutefois induit une diminution des implantations sur le terrain et ne semble pas encore avoir donné tous les résultats attendus en termes d'efficacité et d'impacts, malgré l'appui des projets et programmes successifs. Parallèlement les effectifs permanents des enseignants formateurs des deux seuls instituts de formation forestière (Ecole Nationale des Ingénieurs Forestiers et Institut Technique Royal Forestier) sont en diminution. La relève fait défaut, faute d'attrait et de perspectives, imposant un appel de plus en plus important à des vacataires. Les cursus et types de formation (pédagogique, continue, professionnelle), de même que ceux de la recherche, peinent à suivre l'évolution des enjeux et des besoins du secteur, tant au niveau de la formation aux métiers d'avenir du secteur forestier, qu'au niveau de la gestion des enjeux de gouvernance, de durabilité et de transition écologique. Par ailleurs l'impact des changements climatiques sur l'évolution régressive des écosystèmes forestiers et de la biodiversité, dans un contexte de forte pression anthropique et de besoins croissants en biens et services à satisfaire à partir des espaces naturels et des ressources forestières, nécessite de reconsidérer la sylviculture des essences, les méthodes de renouvellement, de reconstitution et de gestion adaptative des forêts ainsi que les outils de production et chaînes de valorisation. Enfin l'augmentation des partenariats établis ces dernières années par les services forestiers avec les organisations des usagers, les coopératives et les associations locales, les modes de collaboration ne sont pas à hauteur des enjeux et de la résolution des conflits avec les populations riveraines des forêts. Il en va de même pour les démarches interprofessionnelles des entreprises de la forêt et du bois qui restent limitées et partielles. La participation active du secteur non étatique aux objectifs de la politique forestière demeure un défi central pour améliorer la gouvernance du secteur et engager les usagers dans une véritable gestion partagée et durable.

Analyse des problèmes liés à l'emploi rural et à la protection sociale

L'emploi, est au centre de débats sur les politiques publiques au Maroc, en particulier, les jeunes vulnérables, les femmes et les NEETs¹². En milieu rural, le chômage, le travail précaire, l'emploi informel et/ou non rémunéré des femmes et des jeunes sont significatifs et contribuent à l'exode rural, à la pauvreté, aux disparités territoriales et à l'instabilité sociale. Les difficultés d'insertion professionnelle et la transition vers des emplois décents et stables résultent à la fois de la faiblesse du niveau d'instruction et de qualification et de la difficile insertion dans des filières et métiers porteurs et attrayants. De plus, si les politiques (surtout agricoles) ont pu miser sur l'accompagnement financier, au profit de l'investissement, ce fut aussi au détriment de l'accompagnement non financier, crucial pour pérenniser l'emploi.

Des efforts sont à mener pour renforcer les dispositifs d'accompagnement à l'emploi et à l'entrepreneuriat (350 000 nouveaux exploitants et entrepreneurs agricoles visés par « Génération Green »), surtout en faveur des femmes et des jeunes, liés aux filières porteuses encore sous exploitées (biologiques) et aux services (para)agricoles et forestiers d'avenir en appui aux chaînes de valeurs (transformation, valorisation, économie circulaire, écotourisme). Les besoins identifiés concernent le développement et la modernisation des petites structures (très) petites et moyennes entreprises, coopératives / Groupement d'intérêts économiques, interprofessions) à travers des actions concrètes (accès aux marchés solidaires, e-commerce, foires, pépinières et salons.). Il s'agit aussi de contribuer au renforcement de l'encadrement des jeunes et des femmes pour le

¹² Traduit de l'anglais : Ni en emploi, en formation ou en apprentissage

développement des compétences fonctionnelles et *soft skills* plus adaptées aux besoins du marché de travail, l'accompagnement pré et post-crétion d'entreprises, l'appui à la commercialisation des produits, la digitalisation, l'appui à l'accès au financement, l'économie circulaire ou encore l'écotourisme.

Le droit à un socle de protection sociale et l'égalité homme-femme sont deux piliers de l'émergence d'une classe moyenne rurale. La crise économique et sociale engendrée par la pandémie du COVID-19 a renforcé les inégalités au Maroc et démontré, par ailleurs, la nécessité d'un système social réactif capable de s'adapter aux nouvelles formes de vulnérabilités. La couverture sociale la plus faible est celle des ruraux et des travailleur(se)s agroforestiers. A peine plus de la moitié des salariés (284.000 ouvrier-e-s agricoles) bénéficient d'une couverture médicale liée à l'emploi. La grande majorité des familles travaillent sur des micro-exploitations et près de la moitié de celles-ci, environ 600 000, soit près de 1.8 sur 3 millions de personnes, sont en situation de précarité et bénéficient grâce au programme du Régime d'Assistance Médicale (RAMED) d'accès gratuit aux établissements de soins publics. La Loi-cadre 09-21 définit les grandes orientations de la réforme du cadre légal, financier et organisationnel qui permettra l'accélération de la mise en place, dans les cinq ans à venir, d'une couverture médicale de base universelle, la distribution d'allocations à toutes les familles du Maroc, l'extension du système de retraite et la création d'une indemnité de perte d'emploi. La Stratégie « Génération Green » poursuit explicitement l'objectif de généralisation de la couverture médicale de base aux 3 à 4 millions de travailleurs du secteur agricole et forestier et leurs familles. Cet ambitieux volet de la stratégie doit être solidement accompagné pour être atteint, notamment sur les aspects d'identification, de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs concernés pour surmonter les obstacles liés au manque d'information, au manque de confiance, à la saisonnalité des activités et aux complexités des situations.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action

Le Ministère de l'économie, des Finances et de la réforme de l'administration (MEFRA)

Le Ministère de l'Intérieur pour ce qui concerne les thématiques liées au foncier rural (terres collectives en vue d'activités agricoles, du reboisement, conflits foncier).

Principaux acteurs du secteur agricole :

Le Département de l'Agriculture du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF) joue un rôle majeur avec quatre Directions centrales clefs, ainsi que les Directions Régionales et Provinciales.

La mise en œuvre implique la recherche, la formation et le conseil agricole, en particulier :

- L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)
- Pour l'enseignement supérieur agricole : i) Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IAV), ii) Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès (ENA),
- les Instituts d'Enseignement Technique et Formation Professionnelle agricole, les centres de qualification et collèges agricoles
- L'Office national du conseil agricole (ONCA) et les Centres de Conseil Agricole, qui est au centre de l'appui conseil et l'encadrement des agriculteurs, implique également des conseillers agricoles privés
- L'Agence pour le Développement Agricole (ADA) pour l'agriculture solidaire de nouvelle génération
- La société civile représentée surtout par les Organisation professionnelle Agricole (OPA), Groupements d'intérêt économique (GIE), coopératives et leurs interprofessions, sont les relais d'appui conseil et formation sur le terrain
- L'Agence de Développement du Digital
- Les collectivités locales
- Le Fonds de Développement Agricole (FDA) et le Crédit Agricole du Maroc
- Le Ministère de l'Environnement, des Mines et de l'Energie: Directions des programmes et réalisations et de l'économie verte

De plus, des liens sont établis avec le Département des Forêts, en particulier pour la mise en œuvre de l'agroforesterie.

Principaux acteurs du secteur forestier :

Au niveau institutionnel, le programme concernera le Département des Eaux et Forêts (avec ses 5 Directions), ses services décentralisés (Directions Régionales, Directions Provinciales) et les Parcs nationaux du Maroc, mais également les instituts de formation (Ecole Nationale des Ingénieurs Forestiers, Institut Technique Royal Forestier et Institut agronomique et vétérinaire) et de recherche forestière (Centre de recherche forestière).

Les priorités à traiter en matière de gouvernance, d'emploi et d'entrepreneuriat dans les filières forestières, et d'approche participative de la gestion des forêts et de leurs usages, imposent de travailler avec les représentants des populations locales :

- Organisation des usagers (associations sylvopastorales, associations d'usagers...) mais aussi partenaires locaux (structures d'animation, organisations non gouvernementales locales et associations environnementales...), dans le cadre des Organismes de Développement des Forêts

- Coopératives forestières ou de valorisation de produits forestiers non ligneux

- Collectivités locales (communes notamment dans le cadre des conseils communaux forestiers)

- Les professionnels et interprofessions de la forêt, du bois et des produits forestiers non ligneux : il est important ici de renforcer les capacités du secteur privé professionnel (ingénieurs, techniciens, agents et ouvriers, se destinant au secteur de l'exploitation forestière, des exploitations de travaux forestiers, pépiniéristes, entreprises de transformation et valorisation des produits forestiers bois et non ligneux).

Enfin, par la nature transversale et intersectorielle des problématiques forestières, l'action ciblera non seulement les institutions agricoles et forestières (Ministère et ses institutions de formation et de recherche), mais également plusieurs autres départements ministériels en lien direct ou indirect avec la forêt, ses usages et ses fonctions : Economie et Finances ; Intérieur (Collectivités et parcours); Equipement et Eau (Agence de Bassin) ; Energie, Mines et Environnement (biomasse énergie) ; Tourisme, Artisanat et Economie Sociale (valorisation des produits forestiers non ligneux, parcs nationaux), Education nationale, formation professionnelle, enseignement supérieur et recherche (formation-recherche des systèmes agroforestiers et centres de l'enseignement supérieur ou direction de la recherche scientifique) ; Travail et Insertion Professionnelle (nouvelles entreprises forestières); Industrie, commerce, économie verte et numérique (digitalisation des métiers forestiers) ; Aménagement du Territoire National.

Principaux acteurs de l'emploi et de l'entrepreneuriat :

Ministères :

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF): Direction du Développement des Filières de Production

Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle: Direction de l'Emploi

Le Ministère du tourisme pour ce qui est du développement de l'éco-tourisme.

Offices - organisme publics et autres

Initiative Nationale pour le Développement Humain –Mutuelle Agricole Marocaine Des Assurances– Maroc

PME (Division de l'autoentrepreneur) – Centre Régional d'Investissement – Crédit Agricole du Maroc–

Conseil Général du Développement Agricole –Agence Nationale pour l'emploi, Haut-Commissariat au Plan

Au niveau local :

Les Associations et acteurs de la société civile

Les Interprofessions

Collectivités locales (communales, provinciales et régionales)

Les Directions Régionales, et Provinciales de « l'Agriculture, des Eaux et Forêts, de l'Emploi, la formation professionnelle, Parcs Nationaux

Les (très) petites et moyennes entreprises, industries et les coopératives (y compris les Groupements d'Intérêt Economique)

L'Office national du conseil agricole et les Centres de Conseil Agricole

Les conseillers agricoles privés

L'Agence pour le Développement Agricole

Principaux acteurs pour la protection sociale:

Direction centrale (Direction de la Stratégie et des Statistiques - DSS) et régionales de l'Agriculture du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF) (voir *supra*)

MEFRA : Division Sécurité Sociale : en charge du pilotage de la généralisation progressive de la couverture sociale universelle qui prévoit la généralisation de la couverture sociale et de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), des allocations familiales, du système de retraite et de l'indemnité pour perte d'emploi.

Conseils de Région : en charge d'établir et de piloter les plans régionaux pour l'emploi, l'insertion et le développement économique et social

Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural (COMADER) et interprofessions du secteur agro-forestier : en charge de contribuer à la sensibilisation et l'accompagnement des futures des assurés de l'AMO.

Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales: en charge de la tutelle des régimes de protection social (retraite, assurance médicale obligatoire etc.),

Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS) : en charge de gérer l'AMO

Ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille - Agence du Développement Social : en charge de soutenir les actions et les programmes destinés à améliorer durablement les conditions des populations vulnérables

2.3. Autres domaines d'évaluation pour les actions d'appui budgétaire

2.3.1. Politique publique

La nouvelle stratégie agricole « **Génération Green 2020-2030** » envisage de consolider les acquis du Plan Maroc Vert (PMV-stratégie 2010-2020), d'innover dans le secteur agricole et de renforcer la résilience des acteurs et des systèmes face aux chocs, à travers deux piliers :

- La priorité à l'élément humain qui se décline en quatre axes 1) l'émergence d'une nouvelle génération de classe moyenne agricole pour 400 000 ménages, avec une protection sociale pour 3 à 4 millions d'exploitants, 2) l'appui à une nouvelle génération de 350 000 jeunes entrepreneurs, avec la valorisation d'un million d'Ha de terres collectives, 3) le renforcement de la structuration des agriculteurs avec un quintuplement des organisations agricoles soutenues par des interprofessions performantes et capables de gérer 30% du budget, 4) de nouveaux mécanismes de soutien avec 5000 conseillers agricoles et la digitalisation au niveau de 2 millions d'agriculteurs.

- La durabilité du développement agricole qui se décline également en quatre axes : 1) la consolidation des chaînes de valeur agricoles, permettant un doublement des exportations et du PIB agricole d'ici 2030, 2) une meilleure efficacité des chaînes de distribution, notamment la modernisation de 12 marchés de gros, 3) la qualité innovation « Green Tech », avec l'extension du bio, 120 abattoirs modernisés au lieu de 8 actuellement aux normes, et le doublement des contrôles sanitaires, 4) la mise en place d'une agriculture résiliente et écologique permettant d'améliorer l'efficacité hydrique et la conservation des sols.

La nouvelle stratégie « **Forêts du Maroc 2020-2030** » (FDM) coïncide avec le retour du secteur forêt, en tant que Département des Eaux et Forêts (DEF), au sein du Ministère de l'Agriculture, et correspond également à un changement de paradigme pour la politique forestière. Elle constitue en effet une véritable rupture ainsi qu'un bouleversement institutionnel, stratégique, fonctionnel et technique pour l'administration Forestière avec le passage d'une planification décennale technique et sectorielle, à une stratégie plus transversale s'appuyant sur 4 axes structurels de refondation de l'institution forestière, de sa gouvernance et de ses métiers.

L'objectif poursuivi par la nouvelle stratégie Forêts du Maroc 2020-2030 est la recherche d'un « modèle de gestion inclusif, durable et créateur de richesse, qui réconcilie les Marocains et la forêt » (modèle durable, participatif, productif, protégeant la biodiversité et développant les territoires) avec une ambition forte à l'horizon 2030 en termes d'impacts sur l'environnement, l'emploi et l'économie des filières (valorisation et productivité) : 133 000 ha de couvert forestier récupéré, nombre d'emplois directs multipliés par 1.5, doublement de la valeur marchande annuelle.

Les 4 axes stratégiques à ambition environnementale, sociale (emploi) et économique, de Forêts du Maroc sont :

- la révision et la structuration de l'approche participative
- le développement des espaces selon leur vocation (modes de gestion, Partenariat-Public-Privé, concessions en forêt, Parcs Nationaux...)
- la modernisation du cœur de métier (externalisation d'opérations, digitalisation...)
- la refonte de l'institution (création d'Agences, nouveau cadre légal, pôle Formation Recherche et Développement).

La **feuille de route** pour l'opérationnalisation de cette stratégie a été adoptée lors d'un séminaire national (26 février 2020), mais une partie des idées directrices et des 22 chantiers qui la composent, reste en cours d'opérationnalisation par les services forestiers et tiendra compte des impacts du COVID. La mise en œuvre de Forêts du Maroc représente donc un défi majeur autant qu'une grande opportunité pour l'administration forestière de faire évoluer ses concepts, son organisation, ses méthodes, ses techniques, sa gouvernance, avec un rôle important dévolu au secteur privé et aux organisations locales d'utilisateurs, tout en conservant ses prérogatives et ses missions.

Les deux stratégies « Génération Green » et « Forêts du Maroc » confirment que la politique publique conduite par le Ministère est pertinente. En effet, l'ensemble des défis ainsi que la logique d'interventions sont clairement établis, avec des solutions adaptées et réalistes techniquement. La politique publique est crédible, car les moyens budgétaires mis en œuvre par le budget du Royaume sont en adéquation avec les défis à relever et les systèmes de suivi-évaluation sont opérationnels.

En conclusion, la politique est suffisamment pertinente et crédible pour que les objectifs du contrat d'appui budgétaire soient largement atteints. Par conséquent, la Commission peut soutenir cette politique dans le cadre du contrat d'appui budgétaire proposé.

2.3.2. Politique macroéconomique

Des politiques économiques prudentes et réactives ont permis au Maroc de maintenir un cadre macroéconomique stable et favorable à la croissance et à la réduction de la pauvreté au cours de la dernière décennie. La croissance annuelle moyenne sur la période 2012-2019 a atteint 3,2%.

En 2020, l'économie marocaine a été fortement affectée par les effets de la **crise COVID-19** qui se sont combinés avec une forte chute des activités du secteur agricole, conséquence de deux années consécutives de sécheresse, entraînant un recul du PIB de 6,3%, sous l'effet de la baisse concomitante des valeurs ajoutées des secteurs agricoles (-6,9%) et non-agricoles (- 6%). La réponse proactive des autorités marocaines a néanmoins limité l'ampleur de la récession et son impact sur les plus vulnérables, notamment grâce à des transferts ménages vulnérables (6,7 millions de ménages bénéficiaires), un soutien financier aux entreprises, principalement sous la forme de garanties (4% du PIB) et d'autres mesures macro-prudentielles permettant de soutenir l'activité. Une mobilisation exceptionnelle de ressources internes et externes allouées à un Fonds COVID-19 a permis de financer ces dépenses additionnelles, l'augmentation du déficit budgétaire, à 7,6% du PIB, résultant exclusivement de la baisse des recettes fiscales (fonction contracyclique classique).

L'appui à la relance, qui s'est poursuivi en 2021, notamment par le biais des garanties aux entreprises, allié au rebond des exportations (phosphate et automobile) et à une très bonne récolte, ont permis un rebond remarquable de la croissance (+7,2%), une hausse des revenus et un reflux du chômage (qui reste supérieur au niveau d'avant la pandémie). La reprise s'est également accompagnée d'un regain d'inflation (+1,9% en glissement annuel à la fin 2021) et d'un élargissement du déficit de la balance courante (2.6% du PIB contre 1,5% en 2020). Les réserves ont néanmoins augmenté, suivant l'allocation des Droits de Tirages du FMI et des achats de devises par la banque centrale pour éviter une appréciation du Dirham.

Les **effets de la invasion de l'Ukraine par la Russie – auxquels s'ajoutent une nouvelle sécheresse** d'ampleur exceptionnelle en 2022 – ont remis en cause la dynamique de reprise de l'activité économique et apporté de nouvelles sources de déséquilibre, via l'augmentation des prix d'importations des produits alimentaires (céréaliers, oléagineux) et énergétiques (gaz, pétrole et charbon), la baisse de la croissance de la zone euro et l'inflation globale. Le dynamisme du secteur exportateur (surtout basé sur les ventes de

phosphate, mais également de textile, des ‘métiers mondiaux’ et des services, avec le retour des touristes) et du secteur manufacturier a, en partie, compensé les effets du choc sur la croissance et la balance des paiements. Du point de vue budgétaire, la Loi de finance 2022 devra accommoder des dépenses accrues de compensation (doublement du budget à près de 32 milliards de dirhams), de soutien aux secteurs touchés par la crise (tourisme en début d’année durant la période de fermeture des frontières, plan sécheresse, aides aux transporteurs) et de transferts à l’ONEE pour maintenir les tarifs d’électricité et d’eau constants malgré l’augmentation des coûts de production. Dans ces conditions, les projections les plus récentes pointent vers une croissance du PIB ajustée de 3,2% à 1,1%, principalement sous l’effet de la baisse de la valeur ajoutée agricole (-17,3%), et des déficits budgétaires et externes rehaussés à, respectivement, 6,2% et 5,5% du PIB. La dette publique atteindrait 79,8% du PIB à la fin 2022. Le niveau des réserves, quoiqu’en diminution, resterait supérieur à cinq mois d’importation. L’inflation a poursuivi son augmentation durant les quatre premiers mois de 2022 pour atteindre une moyenne de 4,5% qui constitue un plus haut historique. Elle concerne essentiellement les prix des produits alimentaires et des transports, mais touche également l’inflation sous-jacente (reflet de la hausse des prix des produits importés). En dépit des appuis étatiques précités, la baisse de la production agricole, alliée à l’augmentation des prix des produits de base, va toucher négativement les revenus des populations vulnérables, notamment en milieux ruraux.

Les chocs successifs associés à la crise COVID-19 et à l’invasion de l’Ukraine par la Russie ont fragilisé l’économie marocaine, notamment au regard de l’augmentation de l’endettement. Le ratio de dette publique sur PIB ainsi augmenté de 65% du PIB en 2019 à près de 80% en 2022. Mais il continue considéré soutenable par les IFIs et les agences de rating eu égard au fait que 77% du stock de dette est émis en Dirhams et que près des trois quarts du stock de dette externe est détenu par des créanciers officiels. La résilience de l’économie observé face aux chocs de la dernière décennie – le Maroc étant le seul pays de la région à avoir maintenu un cadre macroéconomique stable et une croissance positive sur la période.

Relations avec le FMI : le Maroc a appliqué des politiques axées sur la stabilité dans le cadre d’une série de lignes de crédit de précaution et de liquidité agréées avec le FMI depuis 2012 (dont le dernier a été signé en décembre 2018 et décaissé en avril 2020 pour un montant de 3 Mds US\$).

En conclusion, les autorités mènent une politique macroéconomique axée sur la stabilité et le respect du critère d’éligibilité.

2.3.3. Gestion des finances publiques

Les divers diagnostics réalisés au cours des dernières années ont mis en lumière la robustesse et la relativement bonne performance de la plupart des domaines de la gestion des finances publiques au Maroc. Ils démontrent en particulier l’amélioration de la discipline budgétaire qui s’appuie sur des prévisions de qualité, des contrôles – tant interne qu’externes – rigoureux des dépenses et des procédures de passation de marché claires. Des progrès restent à accomplir en ce qui concerne la transparence budgétaire et comptable, l’allocation stratégique des ressources et la recherche d’efficience dans la prestation de services publics aux citoyens. Sur le plan fiscal, une revue Tax administration Diagnostic Assessment Tool (TADAT), conduite par le Fonds Monétaire International, a souligné des progrès significatifs en ce qui concerne le contrôle fiscal, la dématérialisation des processus, la collecte et l’utilisation des informations, l’accueil des usagers et les prévisions des recettes. Les faiblesses concernent principalement la qualité des registres des contribuables, le civisme fiscal, le traitement du contentieux, le remboursement de la TVA, le suivi des risques et de l’impact des mesures prises et la prévention de la corruption.

Ces diagnostics corroborent les priorités de réformes mises en œuvre par les autorités marocaines qui visent la poursuite de la modernisation du fonctionnement de l’administration fiscale, la finalisation de la mise en œuvre des dispositions de la Loi organique relative à la loi de finances (LOF) ; et la rationalisation du cadre de gestion des investissements publics.

Avec la mise en œuvre d’une programmation budgétaire triennale en finances 2019 et la publication d’un rapport annuel de performance par le Ministère des Finances en 2020 statuant de la mise en œuvre des actions inscrites dans les projets de performance Ministériels (lui-même sujet à un audit de l’Inspection Général des Finances annexé à la Loi de règlement), les principales dispositions relatives à la gestion budgétaire et à la démarche de la performance prévues par la LOF auront été déployées. Les enjeux se situent

désormais dans leur déclinaison opérationnelle en vue d'optimiser l'utilisation des ressources publiques et d'améliorer la qualité des services rendus aux citoyens. Ceci passera notamment par la poursuite de la dissémination des principes et méthodologies introduits par la LOF à l'ensemble des services ; la mise en place de mécanismes permettant d'assurer une amélioration continue des processus et de leurs résultats et ; le développement d'un pilotage infra-annuel plus efficient des actions inscrites au budget. Ces objectifs font l'objet d'un suivi dans le cadre du programme Hakama II et d'une gestion déléguée gérée par Expertise France depuis novembre 2020.

Sur le plan de la comptabilité publique, les exigences introduites par la LOF en matière de sincérité des comptes de l'État et de tenue d'une comptabilité générale ont fixé le calendrier de réforme de la Trésorerie Générale du Royaume (TGR) qui visait à assurer la production d'États financiers en droits constatés destinés à être certifiés par la Cour des comptes marocaine en 2020. Pour ce faire, la TGR a tenu une double comptabilité de caisse et en droits constatés à titre expérimental durant les années 2018-19 pour basculer vers une comptabilité générale de plein exercice en 2020. Les Cour des comptes a pour mission, en 2021, de procéder à une première certification de ces états financiers. Deux jumelages de l'UE, l'un en faveur de la Cour des comptes, l'autre en appui à la Trésorerie Générale du Royaume, appuient ces processus. Des progrès ont également été enregistrés en matière de valorisation des actifs / passifs de l'Etat, avec la finalisation d'un exercice de consolidation de la dette publique avec l'appui du FMI. Le jumelage d'appui à la Trésorerie Générale du Royaume contribue également au processus en cours de rationalisation des systèmes de contrôle dont la TGR à la charge, à savoir, le contrôle de l'engagement des dépenses et le contrôle interne comptable avec, comme objectif principal, de fluidifier l'exécution de la dépense et de responsabiliser davantage les services des ordonnateurs dans le cadre d'une décentralisation progressive de la fonction de contrôle. Ceci devrait également contribuer à consacrer les efforts déjà consentis par les services de la Trésorerie Générale du Royaume pour réduire les délais de paiements.

En matière de gestion des investissements publics, la Direction du Budget a formulé en 2018 un cadre de réforme de la gestion des investissements publics sur la base des conclusions du diagnostic Public Investment Management Assessment (PIMA) et avec l'appui de l'initiative « Soutien à l'amélioration des institutions gouvernementales et des systèmes de gestion (SIGMA) ». Il vise en priorité à renforcer la coordination et le pilotage des actions d'investissement public, grâce à la mise en commun d'outils et méthodes facilitant le pilotage centralisé de la gestion des investissements, le renforcement des capacités des acteurs ministériels pour développer des compétences homogènes et adaptées à la conduite des projets d'investissement et l'amélioration des techniques de gestion des risques de ces projets. L'impact de la pandémie et les réorientations qui ont suivies en matière d'investissements public, avec l'émergence du Fonds Mohamed VI pour l'investissement ont toutefois ralenti les progrès au cours de l'année 2020.

Sur le plan de la politique fiscale, les discussions et les orientations adoptées ont été fortement influencées par les contraintes sur la taxation internationale des bénéficiaires des sociétés introduites dans le cadre du BEPS et du dialogue avec l'UE sur les juridictions non-coopératives en matière fiscale. Le Maroc a, ces trois dernières années, amendé et/ou supprimé cinq régimes fiscaux et été retiré de la liste grise en février 2021. Ces évolutions s'inscrivent également dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations d'assises de la fiscalité tenues en 2019 en vue de plus d'équité, de transparence et d'efficacité du système fiscal national interrompu par la pandémie du COVID-19 en 2020, 2021.

En matière d'administration fiscale, les actions de la Direction Générale des Impôts ont été centrées sur la réponse à la crise COVID. Des actions ont néanmoins également été mises en œuvre pour traiter les faiblesses identifiées lors de la revue TADAT, notamment en matière d'intégrité des registres de contribuables, du contentieux et de la gestion des risques (recrutement d'un cabinet d'expert pour appuyer la conception et le déploiement d'un dispositif de contrôle interne).

La crise COVID-19 a profondément altéré la gestion des finances publiques au cours des années 2020-2021. Les dépenses affectées à la gestion sanitaire – mais également sociales et économiques – de la crise ont été déployées par l'intermédiaire d'un Compte Spécial du Trésor (CST), supervisé par un Comité de Veille Économique, financé à hauteur de 10 milliards de dirhams par le budget général et de 23 milliards de dirhams par des entités des secteurs publiques et privés marocains ainsi que des partenaires internationaux. La Trésorerie Générale du Trésor, qui assure la gestion financière et comptable du fonds, rends compte mensuellement de sa situation financière (recettes et dépenses) dans le cadre de son bulletin mensuel de

statistiques des finances publiques. Un audit de l'ensemble des recettes et des dépenses du fonds est, par ailleurs, en cours de réalisation par l'Inspection Général des Finances.

Des mesures ont également été prises pour faciliter la gestion des finances publiques durant la période de crise, notamment afin de traiter des dépenses d'urgence (sanitaires) et d'accélérer l'exécution budgétaire. Parmi celles-ci, l'accélération de la dématérialisation de la gestion comptable, dans un contexte de télétravail partiel, et devrait aboutir à un traitement entièrement dématérialisé de la chaîne comptable dans le courant de l'année 2022.

En conclusion, la stratégie de réforme de la gestion des finances publiques est suffisamment pertinente et crédible, notamment en ce qui concerne la mobilisation des recettes nationales, et le critère d'éligibilité est rempli

2.3.4. Transparence et contrôle du budget

Depuis la promulgation d'une Constitution, plaçant le citoyen au centre de l'activité des administrations publiques en 2011, les principes de transparence liés à la gestion financière ont été significativement renforcés, notamment par l'intermédiaire de la LOF (2015), qui introduit de nombreux éléments nouveaux contribuant à une plus grande transparence et fiabilité des informations budgétaires. Dans ces conditions, la formulation, puis la mise en œuvre, des dispositions de la LOF a largement déterminé les progrès en matière de transparence budgétaire au cours de la dernière décennie. Le score du Maroc Dans l'enquête Open Budget Survey passé de 43 en 2019 à 48/100 en 2021 valide ces progrès en matière de transparence, même s'ils pointent également les efforts importants qui restent à faire en matière de participation (7/100).

La transparence entourant l'exécution budgétaire s'est améliorée au cours des deux dernières années avec la publication en 2018 des rapports d'exécution budgétaire semestrielle/annuelle suivant la nomenclature de la loi de finances par la Trésorerie Générale du Royaume, d'un rapport annuel sur l'exécution budgétaire par la Cour des comptes (incluant les réponses du Ministère des Finances aux observations de la Cour des comptes) et le raccourcissement des délais de soumission de la Loi de règlement à 15 mois, comme prévu par la LOF. En 2020 et 2021, la publication d'un rapport préalable au budget et d'une revue semi-annuelle de l'exécution du budget est présentée par le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, lors du débat d'orientation budgétaire en juillet 2021

Sur le plan comptable, la généralisation de la tenue d'une comptabilité générale permettra un nouvel enrichissement des données financières communiquées, notamment en ce qui concerne les problèmes d'arriérés et de reports soulignés dans le rapport précité de la Cour des Comptes. Au-delà, après la publication d'un bilan d'ouverture et de clôture par la Trésorerie Générale du Royaume, la certification des comptes devrait consacrer l'exhaustivité et la fiabilité des états financiers du budget marocain.

Les principales faiblesses soulignées par l'*International Budget Partnership* et le *Public Expenditure and Financial Accountability* (PEFA) concernent la forte segmentation du budget dont une part importante est constituée de fonds extrabudgétaires, le manque de transparence entourant l'exécution budgétaire (partage incomplet des informations générées par le système intégré de gestion financière et publication des rapports d'exécution), l'absence d'évaluation des risques budgétaires et le caractère peu participatif du processus de formulation. Ces faiblesses ont néanmoins fait l'objet d'actions concrètes aux cours des dernières années avec la limitation de la création des fonds extrabudgétaires inscrite dans la LOF, la publication de rapports semestriels et annuels d'exécution du budget présentés selon la nomenclature de la Loi de finances et la production par la Cour d'un rapport préliminaire sur l'exécution du budget moins de six mois après la fin de l'exercice.

Comme mentionné supra, la création d'un Compte Spécial du Trésor dédié à la gestion et au suivi des dépenses liées aux dépenses COVID-19 a permis un suivi agrégé régulier de l'allocation des ressources aux différentes initiatives (dépenses d'ordre sanitaire déployées par le Ministère de la Santé, transferts aux ménages / travailleurs impactés par la crise, garantie des prêts aux entreprises accordées dans les cadre des initiatives «DAMANE »), elles-mêmes clairement présentées sur le site du Comité de Veille Economique. Ce dernier détaille les fondements, la base légale et les modalités de mises de l'ensemble de mesures COVID.

Des rapports plus qualitatifs sur la mise en œuvre des ressources dédiées à la réponse à la crise par des entités publiques ou semi-publiques ayant accès à des données détaillées (Conseil Economique et Social,

Policy Center for the New South) ont permis de présenter avec clarté et précision les différentes initiatives et leurs impacts. Des informations plus désagrégées, notamment au niveau des bénéficiaires, sont limitées, principalement en raison des contraintes liées à la confidentialité de ce type de données.

En conclusion, la documentation budgétaire pertinente a été publiée et le critère d'éligibilité est rempli.

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1. Objectifs et résultats attendus

L'objectif général (*impact*) de cette action est **consolider la transition écologique créatrice d'emplois décents dans le cadre du développement agricole et forestier.**

Les objectifs spécifiques (résultats) de cette action sont:

1. Les filières agricoles durables et résilientes de valorisation sont développées et les pratiques éco-efficientes et innovantes sont promues

2. Les nouveaux mécanismes de gouvernance et de coresponsabilité dans la protection et gestion durable des ressources forestières sont mis en œuvre

3. Transversal : Les actions en faveur de l'emploi, l'entrepreneuriat et la protection sociale des acteurs économiques et populations des secteurs agricoles et forestiers sont renforcées

Les résultats de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (*effets attendus*) correspondants sont les suivants:

Produits induits :

Contribuant à l'objectif spécifique 1 :

- 1.1. L'efficacité de la chaîne « recherche-développement, formation, appui conseil » est renforcée et adaptée aux enjeux de la transition écologique,
- 1.2. L'environnement et les compétences techniques du conseil agricole sont adaptés à la mise en œuvre de l'Agriculture Solidaire diversifiée, incluant les filières résilientes, incluant les espèces et/ou variétés résistantes à la sécheresse, et les plantes aromatiques et médicinales, l'agriculture de conservation des sols, et l'agriculture biologique,
- 1.3. La gestion des systèmes d'irrigation est améliorée.

Contribuant à l'objectif spécifique 2 :

- 2.1. Restructuration de l'administration forestière et ses métiers avec un cadre de gouvernance et de concertation institutionnalisés dans les territoires ;
- 2.2. Outils et mécanismes de gestion externalisés performants ;
- 2.3. Conservation et valorisation des espaces forestiers
- 2.4. Refonte d'un pôle de recherche-développement-formation adapté aux enjeux écologiques, techniques et socio-économique de la gestion durable des écosystèmes forestiers du Maroc.

Contribuant à l'objectif spécifique 3 :

- 3.1. Accompagnement des femmes à la création et pérennisation d'activités économiques dans les secteurs agricoles et forestiers,
- 3.2. Développement de l'entrepreneuriat,
- 3.3. Accompagnement de l'extension de l'AMO en milieu rural.

Produits directs :

Contribuant à l'objectif spécifique 1 : les filières agricoles durables et résilientes de valorisation sont développées et les pratiques éco-efficientes et innovantes sont promues

Pd.1.1- Cours universitaires et professionnels revus et adaptés aux nouveaux besoins des secteurs agricoles sur les aspects de la transition agroécologique ;

Pd. 1.2- Capacités techniques et humaines du conseil agricoles renforcées ; itinéraires techniques mis en place

Pd. 1.3- Capacités et sensibilisation des Association Usagers de l'Eau Agricole (AUEA) et Organismes de Mise en Valeur Agricoles (ORMVA) renforcées (réglementation interne, installation des systèmes d'irrigation économiques, contrôles d'exploitation rationnelle de l'exploitation des ressources en eau agricole et entretien dans les zones de reconversion) ;

Pd.1.4- Normes, contrôles et application des intrants biologiques développés.

Contribuant à l'objectif spécifique 2 : les nouveaux mécanismes de gouvernance et de coresponsabilité dans la protection et gestion durable des ressources forestières sont mis en œuvre

Pd 2.1- Cadre légal revu et adapté à la nouvelle gouvernance des forêts ;

Pd 2.2- Adaptation/création de cursus de formation supérieure et professionnelle dans les différents domaines techniques de la forêt et des filières

Pd 2.3- Dispositif de formation et de professionnalisation d'animateurs territoriaux, d'Organismes de Développement Forestier et des organisations professionnelles et plan de recherche forestière renforcé

Pd 2.4- Dispositif d'actualisation et de suivi-évaluation de la ressource forestière (connaissance et évolution) amélioré.

Contribuant à l'objectif spécifique 3 transversal : les actions en faveur de l'emploi, l'entrepreneuriat et la protection sociale des acteurs économiques et populations des secteurs agricoles et forestiers sont renforcées

Pd 3.1- Identification d'opportunités de marché et accompagnement à la création d'activités économiques de coopératives et d'entreprises à caractère innovant dans les secteurs agricoles et forestiers, en particulier pour les jeunes et les femmes

Pd 3.2- Outils de formation professionnelle, renforcement de capacités, de reconversion professionnelle, transformation des activités, et d'agrégation renforcés,

Pd 3.3- Dispositif de suivi, analyse, valorisation et interprétation de l'information amélioré dans les domaines de l'emploi, de la couverture sociale et modes de production durable dans les secteurs agricoles et forestiers,

Pd 3.4- Cadre réglementaire propice à la création d'emplois décents et des conditions de travail en milieu rural amélioré.

3.2. Activités indicatives:

Contribuant à l'OS1 :

- Dialogue politique sectoriel et intersectoriel, incluant la résilience des systèmes agricoles face aux crises.
- Renforcer l'efficacité et la gouvernance de la Recherche-Développement > formation > appui-conseil en partenariat avec le pôle de formation supérieure et de recherche agricole et forestier¹³ (subvention et assistance technique).
 - Améliorer et actualiser les cursus universitaires et professionnels pour l'agriculture et d'itinéraires techniques, en renforcement de la résilience des systèmes alimentaires,
 - Au sein de l'Institut Agronomique et Vétérinaire, développer une plateforme avec double objectif d'échanges et de production de supports didactiques d'itinéraires techniques ainsi que leur digitalisation,

¹³ Composé de l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA), Ecole Nationale de formation des Ingénieurs forestiers (ENFI), Ecole Nationale Agronomique de Meknès (ENAM), et Institut agronomique et vétérinaire (IAV)

- Renforcement des capacités des ressources humaines du conseil agricole avec le concours des instituts de formation (subvention et assistance technique):
 - Agents de l'Office National du Conseil Agricole et des Directions régionales agricoles sur les itinéraires techniques agricoles,
 - Agents de l'Office du Conseil Agricole et Directions régionale agricoles sur les réglementations Association Usagers de l'Eau Agricole et systèmes d'irrigation économiques,
 - Renforcer les outils de l'Office du Conseil Agricole pour former des conseillers issus de la société civile, et Organisations Professionnelles impliquées dans le conseil agricole.
- En lien avec Horizon Europe et le Partnership on Research and Innovation in the Mediterranean Area (PRIMA), mise en place de démonstrations sur les stations « living lab » de l'Institut National de Recherche Agronomique et sur les champs-école de l'Office du Conseil Agricole.
- Appui à Agence de Développement Agricole, Office du Conseil Agricole et Directions régionale agricoles pour le développement de l'agriculture solidaire et résiliente:
 - Filières diversifiées et matériels végétaux résilients (agricoles et plantes aromatiques et médicinales),
 - Techniques culturales de conservation des sols– semis direct et lutte anti érosive,
 - Structuration des filières : connexion aux marchés, distribution, transformation
 - Développement de l'agriculture biologique incluant : actualisation de la réglementation des Intrants Bio et la formation des agents et la sécurité sanitaire sur la réglementation, l'évaluation, l'analyse et le contrôle des intrants biologiques (jumelage Office National de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation) et l'extension des superficies agricoles biologiques.
- Renforcement du dialogue, des outils et des actions pour rationaliser la consommation d'eau irrigation
- Formation des Association Usagers de l'Eau Agricole sur réglementations nationales et règlements internes dans les zones des Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole et Petite et Moyenne hydraulique améliorées
- Formation des Association Usagers de l'Eau Agricole sur la gestion des Systèmes d'Irrigation Economiques : installation, gestion et entretien
- Renforcement du dialogue et des actions d'aménagement de lutte antiérosive en lien avec la protection des bassins versants dans les régions pilotes.

Contributeur à l'OS2 :

- Dialogue politique sectoriel et intersectoriel (cadre légal, outils de gouvernance), et suivi des performances (pépinières, reboisement, délégation de gestion, concession, plan de gestion des forêts et des Parcs Nationaux, inventaire forestier...)
- Renforcer la chaîne Recherche-Développement-formation (assistance technique et subvention):
 - élaborer un plan national de recherche-développement du secteur forestier, réformer le statut enseignant-chercheur
 - actualiser les cursus universitaires et professionnels relatifs aux enjeux d'adaptation de la gestion forestière (itinéraires techniques essences, pépinière, sylviculture, reboisement...)
 - assurer la formation professionnelle continue (schéma directeur de la formation continue)
- Assistance technique visant à appuyer la gestion et la conservation des ressources forestières:
 - la structuration du nouveau cadre de gouvernance (Organismes de Développement Forestier, animation territoriale, parcs nationaux), et l'appui à un système de formation et d'accompagnement des structures d'animation et de gouvernance,
 - la mise en œuvre opérationnelle des systèmes de délégation de gestion et de concessions en forêt, adaptés aux caractéristiques des régions forestières en tant que modèles de gestion participative,

- l'adaptation du cadre législatif,
 - la constitution de référentiels (manuels) de gestion sylvicole des principales essences, adaptés aux enjeux du changement climatique et à la problématique de conservation/valorisation de la biodiversité,
 - l'organisation professionnelle et interprofessionnelle : modèles économiques, organisationnels
 - l'opérationnalisation des plans d'aménagement des bassins versants dans les régions pilotes à travers le renforcement du dialogue intersectoriel dans les régions pilotes (modèles de cogestion),
 - le développement de cursus de formation aux métiers de la conservation de la nature, de la restauration écologique des milieux, de l'écotourisme, des techniques forestières (modernisation métiers), formation de formateurs.
 - stratégie de valorisation écotouristique des parcs nationaux et appui à la révision des outils de gouvernance
 - système de contrôle qualité des entreprises forestières, certification plants produits
 - le développement d'outils didactiques et de transformation digitale des métiers forestiers
- Appui à la refonte de l'institution avec missions spécifiques : accompagnement de la mise en place stratégique et opérationnelle de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts ainsi que la structure des Parcs Nationaux (jumelage concernant les thématiques de métiers, bonnes pratiques, fiscalité, modèle économique et commercial, statut et gestion du personnel, formation, ...)

Contributeur à l'OS 3 :

- Dialogue politique sectoriel et intersectoriel (cadre réglementaire et appuis propices à la création d'entreprises et d'emplois décents à la pérennisation et la reconversion professionnelle)
- Accompagnement à la création d'activités économiques innovantes dans les secteurs agricoles et forestiers, en particulier pour les jeunes et les femmes :
 - en collaboration avec l'Agence de Développement Agricole et le Département des Eaux et Forêts, assistance technique pour appuyer le diagnostic des opportunités d'emplois en appui à la transition écologique¹⁴;
 - renforcement des capacités de l'Office National du Conseil Agricole et des Directions régionales agricoles, par de l'assistance technique, pour le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes
- Accompagnement à la pérennisation des activités et entreprises :
 - étude des besoins en renforcement de capacité de gestion et organisationnelle et intégration au marché par de l'assistance technique,
 - mise en place d'outils de formation pour la professionnalisation des coopératives/ exploitations agricoles et forestières (pépinières, reboisement, sylviculture) avec de l'assistance technique et améliorer la connexion aux marchés et unités de transformation.
- Renforcement du système d'information et de suivi sectoriel avec de l'assistance technique :
 - définition et détermination des modes de production et de collecte des données administratives et statistiques sectorielles
 - renforcement des capacités de suivi, d'analyse, valorisation et interprétation de l'information sectorielle dans les domaines de l'emploi décent, l'entreprise et de la protection sociale
- Accompagnement des acteurs économiques et partenaires sociaux sur l'extension de l'Assurance Médicale Obligatoire (AMO) et amélioration des conditions de travail en milieu rural par de l'assistance technique :

¹⁴ En complément du schéma directeur des métiers agricoles, para-agricoles et des services digitaux piloté par l'ADA

- mise en œuvre de l'identification, l'affiliation, ajustements des cotisations, pour la couverture AMO et soutien aux acteurs impliqués dans l'accompagnement des nouvelles catégories d'affiliés à l'AMO,
- élaboration d'un plan pour améliorer les conditions de travail et réduire les risques d'accident dans le secteur agricole et forestier.

3.3. Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Résultats de l'examen de l'évaluation environnementale stratégique (EES) (pertinent pour l'appui budgétaire et les interventions au niveau stratégique)

Le criblage EES a conclu que les principaux aspects liés à l'environnement et au climat doivent être pris en compte au cours de la conception

Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet)

L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant que catégorie B (ne nécessitant pas d'EIE, mais pour laquelle les aspects environnementaux seront pris en compte au cours de la conception).

Outre les analyses conduites dans le cadre du présent programme, un profil environnemental pour le Maroc a été élaboré et a fourni, grâce à son analyse incluant le secteur, des éléments au programme pour sa mise en œuvre.

Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques (pertinent pour les projets et/ou les interventions spécifiques au sein d'un projet)

L'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques a conclu que cette action était à risque (le risque climatique sera traité dans le cadre de la conception de l'action et, dans la mesure du possible, dans le cadre d'une évaluation des risques climatiques au début de la mise en œuvre).

La protection de l'environnement, la lutte contre la désertification et le changement climatique sont la **colonne vertébrale du programme et structurent sa logique d'intervention**. Cette approche est novatrice au Maroc dans la mesure elle associe deux secteurs interdépendants et complémentaires (forêts et agriculture) en terme de préservation, régénération des ressources et de pratiques d'adaptation et de mitigation au changement climatique.

Les réponses qui seront appuyées incluent:

- la **recherche appliquée** qui proposera des alternatives de développement avec des espèces résilientes, des systèmes d'irrigation intelligents, des modes culturels et modes de gestion agroécologique et sylvicole participant à la conservation et la régénération des écosystèmes,
- la **révision des cursus** permettra d'intégrer les notions environnementales et les solutions proposées par la recherche qui ne sont actuellement pas prises en compte, ainsi que la valeur ajoutée de l'agroforesterie,
- les **formations des universitaires** accompagneront le travail de la recherche dans une vision de changement à long terme intégrant la conversion vers le mode de production biologique et/ou la transition agroécologique,
- les **formations et l'accompagnement des agents du conseil agricole**, des organisations professionnelles et de la société civile dans les secteurs agricoles et forestiers, permettront de les sensibiliser sur ces nouvelles notions d'environnement, auxquelles s'ajouteront renforcements de leur capacité d'entreprendre et d'améliorer la connexion aux marchés et aux services de distribution et transformation,
- la **digitalisation** permettra de diffuser à grande échelle l'appui conseil au niveau des usagers finaux, et de faciliter l'accès aux différents services d'appui techniques et servir d'interface avec les financiers et agents commerciaux.

- vi) les dimensions **adaptation et atténuation du changement climatique** découleront de la capacité du secteur agricole à régénérer ses ressources, à être plus résistant à la variabilité climatique et à diversifier son système productif. Elles se renforceront également grâce au suivi-évaluation des écosystèmes forestiers par les nouveaux outils de l'administration forestière, à la mobilisation des initiatives privées dans la reconstitution forestière (pépinières, reboisements, mises en défens...) ainsi qu'à l'intégration de nouvelles directives ou orientations dans les plans d'aménagement et de gestion des forêts lors de leur révision.
- vii) un enjeu de coordination et de synergie avec l'ensemble des partenaires et projets impactant sur les **thématiques d'interdépendance** (gestion intégrée des bassins versants, lutte contre l'érosion et la désertification, aménagement intégré des ressources sylvopastorales, la protection de la biodiversité et le développement de l'agroforesterie et des plantes aromatiques et médicinales)
- viii) un appui à des actions de **sensibilisation** adaptées, tant envers les parties prenantes des secteurs qu'envers les consommateurs, sur les modes de production et de consommation durables et sains et aux initiatives promouvant l'économie circulaire (recyclage et valorisation des déchets et sous-produits agricoles et forestiers notamment).

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. En effet, le secteur de l'agriculture concentre une majorité de l'emploi féminin: 60% contre 31% pour les hommes. Pour autant, avec un contrôle très limité du foncier et très peu d'accès aux financements, les femmes en milieu rurales sont souvent cantonnées aux activités de l'agriculture vivrière, à celles d'ouvrières agricoles de l'agriculture intensive où les mesures de prévention contre les accidents au travail sont quasi-inexistants. 93% de la main d'œuvre féminine rurale se retrouve dans des emplois majoritairement informels et occasionnels.

Cela implique qu'en appuyant le regroupement et l'agrégation des exploitations agricoles et forestières autour d'organisations professionnelles inclusives et performantes et en soutenant le développement de nouveaux modes de gestion participative des ressources naturelles agricoles et forestières, le programme contribuera à créer de nouvelles opportunités d'insertion économique et citoyenne aux femmes. En appuyant l'extension de l'Assurance Médicale Obligatoire (AMO) et le renforcement des politiques de sécurité au travail, le programme contribuera à la réduction de l'emploi informel salarié et à l'amélioration des conditions de travail des ouvrières agricoles. La mobilisation des terres collectives et le travail social auprès des femmes ayants-droits, ouvriront, également des opportunités nouvelles aux femmes qui, traditionnellement, ont été exclues de la gestion de ces terres dans les deux secteurs. C'est le cas dans le domaine de la collecte et de la valorisation des produits forestiers non ligneux (plantes aromatiques et médicinales, champignons, miel, artisanat...), par exemple, qui est traditionnellement dévolu aux femmes et qui permet la création d'activités tant agricoles (mise en culture) que forestières (collecte et gestion de produits dans le domaine forestier) à travers des coopératives féminines légalement instituées et reconnues sur les marchés locaux et nationaux.

Droits de l'homme

Conformément à la constitution marocaine (art. 31 et art. 17) et aux valeurs européennes, l'approche sociale du programme de la couverture universelle santé et la promotion de l'égalité de genre et des jeunes sont des approches fondées sur le droit. Elles permettent de respecter le principe de « personne ne doit être laissé pour compte ».

Démocratie

L'engagement de la société civile est au cœur du succès des nouvelles Stratégies « Génération Green » et « Forêts du Maroc » appuyées par ce programme. En effet, la refondation et la restructuration de l'approche participative, visant à faire de la population rurale le premier partenaire forestier, constitue un des quatre piliers de la stratégie. Comme pour l'agriculture, cela passe par l'émergence de nouvelles structures représentatives au niveau communal (les coopératives ou organisations professionnelles agricoles, intégration des privés dans l'agriculture contractuelle, les organismes de développement forestier et les conseils communaux forestiers), et régional (instance régionale agricoles et Forêts), d'animateurs territoriaux chargés du dialogue entre

l'administration forestière locale et les populations riveraines, la contractualisation sur des démarches de protection ou de gestion participative avec des structures locales (associations, coopératives, structures privées) ainsi que l'émergence de nouvelles activités entrepreneuriales pour les populations locales à partir de l'externalisation d'activités de l'administration forestière. Cet axe fondamental de la stratégie forestière, qui vise à ce que les usagers et organismes de la société civile soient de véritables acteurs de la forêt intégrés aux décisions et aux activités de gestion des forêts, s'inscrit dans la continuité de la philosophie de l'appui des programmes UE dans le secteur forestier au Maroc depuis les années 90.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

L'appui à la nouvelle approche participative de la stratégie Forêts du Maroc va dans le sens d'une gestion inclusive des forêts, de ses ressources et de ses richesses. L'objectif affiché de « changer le regard sur la forêt habitée par les usagers pour intégrer la problématique sociale », a pour finalité la réduction des conflits entre les populations riveraines des forêts et l'administration forestière en charge de la conservation et de la gestion du domaine forestier. Engager les usagers de la forêt dans une gestion partagée, créatrice de richesses locales, tout en refondant l'institution forestière et ses métiers pour les adapter à une gestion plus participative et inclusive, va assurément réduire les revendications foncières, les délits et par conséquent les conflits avec les populations rurales.

La gestion de l'eau en vue de son économie fait partie des axes importants de « Génération Green » qui met un accent important sur la pérennité du développement agricole en fixant l'objectif de doubler l'efficacité des ressources hydrauliques agricoles. Le programme prend en compte la surexploitation qui constitue un défi majeur au Maroc et met l'accent sur la bonne gouvernance au niveau des associations d'usagers et la préférence pour des systèmes d'irrigation économiques.

Réduction des risques de catastrophe

En améliorant les pratiques de production agricole moins dépendantes des importations (engrais, blé, carburant), plus sobres en consommation d'intrants, plus respectueuses de l'environnement et plus résilientes au changement climatique (semences moins gourmandes en eau, capacité de rétention d'eau des sols améliorée, récupération naturelle de la matière organique, diversification culturales, productions biologiques), le programme contribue à la réduction de risques importants et récurrents (sécheresse, inondations, pollutions, risques sanitaires et volatilité des prix des intrants et denrées de base). De plus, en appuyant les dispositifs d'accompagnement en formation, recherche appliquée et appui conseil axés sur la transition écologique, le programme participe du renforcement des capacités des acteurs à mieux affronter les risques identifiés dans le secteur tant agricole que forestier avec des réponses fondées sur la preuve. Enfin, en appuyant l'accompagnement à l'emploi, à l'entrepreneuriat en faveur des jeunes et des femmes ainsi qu'au renforcement de la protection sociale dans les zones rurales, le programme permettra aussi aux acteurs les plus vulnérables de mieux résister aux chocs financiers ou économiques.

3.4. Risques et enseignements tirés

Catégorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haut/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
4-legality and regularity aspects	1. En raison du contexte électoral, les politiques sont rattachées à deux ministères différents à la suite d'un remaniement	Faible	Haut	Le montage du programme et l'articulation entre les stratégies doit permettre que chaque Département puisse rendre compte de sa stratégie et, dans le cas de sujets convergents, se coordonner au sein d'une instance de dialogue et de pilotage de la politique.
2-planning, processes and systems	2. La coordination et convergence de la politique des secteurs	Haut	Haut	Le dialogue de politique stratégique sur la gouvernance, initié au démarrage doit assurer des engagements communs et la

Catégorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haut/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
	Agriculture et Forêt au niveau central est affaiblie et ralentit le processus d'approche stratégique, notamment sur les thématiques impactant les deux secteurs			concrétisation de synergies agriculture-forêts et l'effectivité d'un comité de pilotage et suivi qui traite des sujets communs aux deux stratégies de la politique, tout en permettant de respecter leur spécificité De plus, la coordination sur les thématiques d'interdépendance sera renforcée au niveau régional et local dans le cadre d'actions pilotes.
3-people and the organisation	3. Besoins du Ministère et des parties prenantes du secteur en outils adaptés pour mesurer et mettre en œuvre la transition vers des modes de production durables	Moyen	Moyen	Renforcement des programmes de formation et recherche-développement, adaptation des systèmes de suivi et indicateurs des Départements, des modèles de développement, renforcement des capacités des dispositifs d'appui conseil, adaptation des outils de conseil aux besoins du secteur et soutien aux dispositifs privés de proximité, appui à la réorganisation des filières et services structurants
2-planning, processes and systems	4. Faible coordination des bailleurs du secteur	Moyen	Haut	La coordination entre les bailleurs du secteur et entre les bailleurs et le Gouvernement sera renforcée par la tenue de réunions régulières dans le cadre du suivi de la politique génération green et forêts du Maroc
2-planning, processes and systems	5. Certains résultats ou réformes du programme pourraient être contraints par manque de budget disponible au niveau central et local	Moyen	Moyen	Sensibiliser le MAPMDREF ainsi que les départements ministériels impliqués mais aussi les collectivités territoriales pour une programmation budgétaire adaptée aux objectifs des réformes et apporter un appui financier suffisant, en collaboration avec le MEFRA
1-external environment	6. Des chocs exogènes ou conjoncturels (évolution des cours des matières premières, catastrophe naturelle, pandémie, sécheresse) affectent la capacité des pouvoirs publics à relancer l'économie et/ou à maintenir la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour financer les priorités sectorielles	Moyen	Moyen	i) La résilience du secteur agricole et forestier quoique fragilisée, est avérée, en témoigne la couverture des besoins lors de la crise COVID. Le Programme a pour objectif de renforcer la résilience du secteur et de ses acteurs les plus vulnérables (emploi, protection sociale, protection des ressources et modes de production et de consommation durables) ii) des fonds d'urgence et assurances compléteront utilement les besoins pour atténuer les chocs

Enseignements tirés

L'UE a une solide expérience des programmes d'appuis budgétaires sectoriels dans le secteur agricole et forestier au Maroc, tels que : i) le Programme d'Appui à la Politique Sectorielle Agricole 2010-2014 et 2014-

2018 qui vise une agriculture compétitive plus respectueuse de l'environnement, contribuer à la sécurité alimentaire, la mise en œuvre d'une agriculture solidaire, et les statistiques agricoles, ii) le Programme d'appui au Conseil Agricole 2013-2018 qui contribue également à renforcer l'accompagnement des petits exploitants et éleveurs des zones défavorisées dans le cadre du Plan Maroc Vert, iii) le programme Appui à la Politique Forestière du Maroc (2013-2017 et 2018-2021) Programme d'Appui à la Politique Sectorielle -Forêt, qui est la première expérience d'appui budgétaire de l'UE dans le secteur forêt au Maroc, qui vise à la fois l'efficacité, la performance et la gouvernance de la politique forestière, et la gestion durable des ressources forestières au bénéfice de l'économie locale pour les populations riveraines.

L'UE (a) finance(é) aussi d'autres programmes budgétaires sectoriels complémentaires, dans les secteurs du développement territorial, du développement humain, d'éducation et de formation, de la protection sociale.

Leçons spécifiques pour le secteur agricole

Les derniers programmes d'appui budgétaires (AGRI II et Conseil agricole) ont mis en évidence le besoin de renforcer l'accompagnement non financier et la chaîne recherche et développement – appui-conseil et formation agricole, en particulier au service des petit(e)s exploitant(e)s agricoles pour renforcer leurs capacités techniques et leur intégration sur les marchés. L'intégration de la protection des ressources, notamment les sols et l'eau, dans les appuis fournis, promouvant des méthodes de productions innovantes, plus durables et résilientes au changement climatique, reste à approfondir, de même que la diversification. L'articulation entre appui budgétaire et appui complémentaire doit permettre de répondre aux besoins des parties prenantes en assistance technique pointue, appuyer le transfert de compétences et l'échange d'expérience et/ou de monter des actions pilotes au niveau local.

Leçons spécifiques pour le secteur forêt

Le Programme d'Appui à la Politique Sectorielle -Forêts a démontré la pertinence de la modalité d'appui avec, comme bénéficiaires : (i) une organisation plus efficace du travail et une orientation prioritaire du budget sectoriel à l'atteinte des cibles ; (ii) une amélioration sensible du dialogue intersectoriel notamment avec l'appui du Ministère de l'Economie et des Finances, et la prise en compte du secteur forestier par d'autres départements ministériels; (iii) une accélération des réformes et des résultats attendus par rapport à la planification décennale et (iv) un effet levier sur le cadre législatif et réglementaire.

D'un point de vue plus général, les évaluations d'appui budgétaire, notamment par la Cour des Comptes européenne, ont mis l'accent sur la nécessité d'intégrer plus d'indicateurs de résultats et moins de processus. De plus, certains programmes, comme HAKAMA ou Programme d'appui au développement territorial, ont montré la pertinence d'une approche multisectorielle qui contribue, notamment, à faciliter la coordination interministérielle, mais son succès est conditionné par l'adoption de mesures permettant d'aligner les objectifs des parties prenantes. Enfin, il est aussi recommandé que les ministères coordonnent activement les appuis, sectoriels ou transversaux, de façon à favoriser l'appropriation et les synergies des parties prenantes, même s'il y a parfois des difficultés à impliquer le secteur privé dans la mise en œuvre de politiques publiques.

Evaluation des appuis budgétaires 2014-2020

Les recommandations suivantes ont été émises pour le secteur agricole et forestier :

- Faire bénéficier les Organisations Professionnelles de programmes de formation continue ciblés sur la gestion administrative et financière et la commercialisation,
- Renforcer la formation des conseillers agricoles sur les aspects techniques, de gestion et de formulation et mise en œuvre de projets,
- Mettre en œuvre des modalités permettant d'établir des passerelles (comités de pilotage conjoints, interactions entre les missions de suivi) entre programme(s) forêts et programme(s) soutenant le développement durable.

3.5. La logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est le renforcement systémique de la chaîne «recherche-développement, formation, appui-conseil » pour une gestion durable, résiliente et inclusive des écosystèmes agricoles et forestiers au Maroc, en particulier dans les régions pilotes : Tétouan-Tanger-Al Hoceima, Beni-Mellal-Khenifra, Draa-Tafilalet et Oriental.

Le Programme, en conformité avec les politiques sectorielles agricoles et forestières et le « Partenariat Vert UE-Maroc », répond aux orientations stratégiques du Pacte Vert européen, de la stratégie de la Ferme à l'Assiette. Son approche écosystémique, qui inclut la digitalisation, est adaptée aux défis de la **transition écologique**. Il répond également aux priorités de la Food and Resilience Facility 2022, en particulier la priorité relative à l'optimisation de la production nationale agricole, augmentation des capacités de stockage et le soutien aux producteurs ou productrices pour le développement de pratiques agricoles plus durables. Le Programme doit permettre de faciliter la diffusion et l'appropriation des innovations sur les itinéraires techniques des filières agricoles et forestières, et la diffusion de pratiques et produits résilients au changement climatique, ainsi que promouvoir des actions de sensibilisation adaptées, tant envers les parties prenantes des secteurs qu'envers les consommateurs, sur les modes de production et de consommation durables et sains.

L'originalité du programme est d'établir des **thèmes de convergence et d'interdépendance entre les secteurs agricoles et forestiers, et de favoriser la coordination sur des thématiques convergentes**, à travers des actions concrètes sur le terrain comme la promotion de l'agroforesterie, la gestion des parcours ou la protection des bassins versants.

Enfin, de façon à renforcer la résilience des acteurs ruraux et de rendre les activités productives agricoles et forestières des territoires et ruraux attractives pour les jeunes et les femmes, le programme renforcera les opportunités économiques et l'équité sociale.

Partant de l'hypothèse que la stabilité politique et sociale est garantie et que le programme maintient l'adhésion et la mobilisation des principales parties prenantes des deux composantes de la politique, la chaîne de résultats est la suivante :

L'Objectif Spécifique 1, « **Les filières agricoles durables de valorisation sont développées et les pratiques résilientes, éco-efficientes, et innovantes sont promues** » aura pour **impact** l'émergence de filières « vertes », économes en eau et protectrices des sols.

Effets attendus:

- i) la chaîne Recherche Développement – Formation – conseil agricole est améliorée et renforce la résilience des systèmes alimentaires,
- ii) Les programmes de développement priorisent la transition écologique, ciblent en priorité la résilience des agrosystèmes, et incluent des pratiques innovantes agroécologiques et une intégration accrue des produits aux marchés et unités de transformation;
- iii) les Associations d'Usagers de l'Eau sont en mesure de gérer les nouvelles techniques d'irrigation économique et limitent la surexploitation des ressources en eau agricole dans les zones de reconversion par les Offices Régionaux de Mise en Valeur.

L'Objectif Spécifique 2, « **Les mécanismes nouveaux de gouvernance et de coresponsabilité dans la protection, la gestion durable et la valorisation des ressources forestières sont mis en œuvre** » aura pour **impact** l'amélioration de la conservation des ressources forestières et de la gestion des parcs nationaux.

Effets attendus:

- i) les cadres de gouvernance communaux, animateurs territoriaux créés sont fonctionnels

- ii) 50 000 ha/an reboisés avec 80% de réussite, 100 000 ha gérés en délégation ou en concession, 10 projets de valorisation touristique dans les Parcs Nationaux participant à la conservation des zones cœur de parc
- iii) une Agence des Eaux et Forêts fonctionnelle intégrant une structure de gestion des Parcs Nationaux
- iv) création d'un pôle Formation Recherche Forestière autonome avec statut de chercheur.

L'Objectif Spécifique 3 « **Les actions en faveur de l'emploi et la protection sociale des populations et acteurs économiques des secteurs agricoles et forestiers sont renforcées** » aura pour **impact** la réduction des disparités sociales, économiques et territoriales dans le monde rural.

Effets attendus:

- i) créations d'emplois salariés et renforcement et/ou création de petites exploitations, entreprises et coopératives agricoles, forestières ou en appui aux chaînes de valeur, en particulier dans les métiers appuyant la transition écologique et la conservation de la biodiversité ;
- ii) un meilleur respect des droits sociaux des femmes, une meilleure capacité d'accompagnement des organisations et de l'appui professionnel,
- iii) une meilleure prévention des accidents du travail.

3.6. Matrice indicative du cadre logique

Résultats	Chaîne des résultats	Indicateurs <u>indicatifs</u> (max. 15)	Valeurs de référence (ANNEE)	Impact et outcome : cible de politique 2030 Résultats : cibles à l'horizon de la fin du contrat d'appui budgétaire (2025)	Sources de données/institution responsable (1 par indicateur)
Impact indicatif de la politique	Consolider la transition écologique créatrice d'emplois décents dans le cadre du développement agricole et forestier	FDM : Superficie effective de couvert forestier récupéré ¹⁵	2018 : 6 540 000 ha	2030 : 6 673 000 (+133 000Ha soit 50 à 100 000ha/an)	MAPMDREF/ANEF rapport annuel, PDP et RDP
		SNDD: Volume d'eau agricole économisé (niveau parcelles)	2018 : N/A	2030 : 1,4MM m3	MAPMDREF rapport annuel ; PDP et RDP
		SND/GG: Valorisation de l'eau agricole (PIBA/eau consommée)	2018 :5,5MAD / m3	2030: 12 MAD/m3	
		GG/FDM Volume de postes d'emplois créés secteur agricole et forestier	2020-2021 : 68000	2030 agriculture :350 000 2030 : forêts 27 500	MAPMDREF/DSS PDP et rapport annuel ANEF : rapport annuel Données HCP
Résultats attendus	1 : les filières agricoles durables résilientes de valorisation sont développées et des pratiques, éco- efficientes, et innovantes sont promues	PDP : superficies (ha) cumulées aménagées en techniques de conservation des eaux et des sols	2020 : 1400 2021 : 2800	2030 : 68 000	MAPMDREF/DSS PDP et rapport de performance
	2 : les mécanismes nouveaux de gouvernance et de coresponsabilité dans la protection, la gestion durable et la valorisation des ressources forestières sont mis en œuvre	ODD 15.3.1 Proportion des sites importants pour la biodiversité dans aires protégées (%)	2015 : 8.85 2019 : 9.9	2030 : N/A	ANEF rapport annuel / Rapport d'examen volontaire ODD Maroc
		PDP : Part des superficies cumulées traitées contre l'érosion hydrique (/total de 22 bassins versants)	2020 : 87%	2023 96% soit 1 174.000 Ha 2030 : 100%	ANEF rapport annuel /

¹⁵ reboisement, régénération et amélioration sylvopastorale

	3 transversal: Les actions en faveur de l'emploi et la protection sociale des populations et acteurs économiques du secteur agricoles et forestier sont renforcée	GG : Nombre de ménages accédant à la classe moyenne agricole (seuil : 3800 MAD /ménage/mois)	2018 : N/A	2030 : 350 000 à 400 000	MAPMDREF/DSS rapport annuel Enquêtes annuelles HCP
Produits Induits	1.1 Efficacité renforcée pour la chaîne « recherche développement, formation, appui conseil » et adaptée aux enjeux de la transition écologique	Indicateur 1. Nombre de bénéficiaires (désagrégé sexe/âge), des stations « LivingLab » de l'INRA et des champs écoles « FFS » mis en place par l'ONCA dans les régions	Sera défini dans les Dispositions Techniques et Administratives (DTA)	Sera défini dans les DTA	Sera défini dans les DTA
	1.2 L'environnement et les compétences techniques sont adaptés pour la mise en œuvre de l'Agriculture Solidaire incluant les filières résilientes et les Plantes Aromatiques et Médicinales, l'agriculture de conservation des sols, de l'agriculture bio	Indicateur 2. Surfaces (ha) converties aux modes de production durable dans les régions Indicateur 3. % des exploitations qui améliorent la santé et la résilience des sols dans les régions	Sera défini dans les DTA	Sera défini dans les DTA	Sera défini dans les DTA
	1.3 La gestion des systèmes d'irrigation est améliorée	Indicateur 4 Nombre d'outils et d'acteurs accompagnés pour améliorer l'usage économique de l'eau Indicateur 5 % des superficies avec efficacité hydrique augmentée	Sera défini dans les DTA	Sera défini dans les DTA	Sera défini dans les DTA
	2.1 Restructuration de l'Administration forestière et ses métiers avec un cadre de gouvernance et de concertation institutionnalisés dans les territoires	Indicateur 6. Effectif RH adaptés au nouveau cadre de gouvernance Indicateur 7. Nombre d'outils d'administration forestière renouvelés	Sera défini dans les DTA	Sera défini dans les DTA	Sera défini dans les DTA
	2.2 Outils et mécanismes de gestion performants et externalisés	Indicateur 8. superficie de forêt en concession ou délégation de gestion durable Indicateur 9. % d'entreprises forestières qualifiées et taux de couverture en plants de qualité	Sera défini dans les DTA	Sera défini dans les DTA	Sera défini dans les DTA

2.3 Conservation et valorisation des espaces forestiers	<p>Indicateur 10. nombre de bassins versants prioritaires traités avec des itinéraires techniques partagés agriculture-forêt</p> <p>Indicateur 11. Plans et actions d'aménagement concertés des espaces forestiers et parcs nationaux</p>	Sera défini dans les DTA	Sera défini dans les DTA	Sera défini dans les DTA
2.4 Refonte et adaptation d'un pôle de recherche-développement-formation adapté aux enjeux écologiques, techniques et socio-économique de la gestion durable des écosystèmes forestiers du Maroc	Indicateur 12: nombre d'animateurs et de professionnels diplômés (désagrégé H/F/sexe) et d'enseignants-chercheurs dans les institutions forestières	Sera défini dans les DTA	Sera défini dans les DTA	Sera défini dans les DTA
3.1 Accompagnement des femmes à la création d'activités économiques dans secteurs agricoles et forestiers	Indicateur 13. Nombre de femmes (désagrégé âge) bénéficiaires d'un accompagnement technique et financier dans le cadre de l'agriculture solidaire	Sera défini dans les DTA	Sera défini dans les DTA	Sera défini dans les DTA
3.2 Développement de l'entrepreneuriat	<p>Indicateur 14. Nombre de jeunes (désagrégé H/F) bénéficiaires d'un accompagnement technique et financier dans le cadre de l'entrepreneuriat agricole</p> <p>Indicateur 15. Progression de l'emploi dans le secteur privé forestier (pépinière et reboisement)</p>	Sera défini dans les DTA	Sera défini dans les DTA	Sera défini dans les DTA
3.3 Accompagnement de l'extension AMO en milieu rural	Indicateur 16. Nombre d'exploitants agricoles (désagrégé H/F/âge) ayant des droits ouverts à l'AMO	Sera défini dans les DTA	Sera défini dans les DTA	Sera défini dans les DTA

Produits directs	<p>OS1</p> <p>Pd.1.1- Coursus universitaires et professionnels revus et adaptés aux nouveaux besoins des secteurs agricoles sur les aspects de la transition agroécologique ;</p> <p>Pd. 1.2- Capacités techniques et humaines du conseil agricoles renforcées ; itinéraires techniques mis en place</p> <p>Pd. 1.3- Capacités et sensibilisation des Association Usagers de l'Eau Agricole (AUEA) et Organismes de Mise en Valeur Agricoles (ORMVA) renforcées (réglementation interne, installation des systèmes d'irrigation économiques, contrôles d'exploitation rationnelle de l'exploitation des ressources en eau agricole et entretien dans les zones de reconversion) ;</p> <p>Pd.1.4- Normes, contrôles et application des intrants biologiques développés.</p>	<p>Nombre de cursus et itinéraires techniques révisés</p> <p>Taux de couverture du conseil agricole</p> <p>Nombre d'AUEA et d'OMRVA formées</p> <p>Nombre de normes et contrôles des intrants biologiques</p>	Sera défini dans les DTA	Sera défini dans les DTA	Sera défini dans les DTA
	<p>OS2</p> <p>Pd 2.1- Cadre légal revu et adapté à la nouvelle gouvernance des forêts ;</p> <p>Pd 2.2- Adaptation/création de cursus de formation supérieure et professionnelle dans les différents domaines techniques de la forêt et des filières</p> <p>Pd 2.3- Dispositif de formation et de professionnalisation d'animateurs territoriaux, d'Organismes de Développement Forestier et des organisations professionnelles et plan de recherche forestière renforcé</p> <p>Pd 2.4- Dispositif d'actualisation et de suivi-évaluation de la ressource forestière (connaissance et évolution) amélioré.</p>	<p>Statut/état du cadre légal et réglementaire et de l'ANEF</p> <p>Nombre de cursus/itinéraires techniques révisés</p> <p>Etat du statut enseignant chercheur</p> <p>Taux de formation des personnels en poste</p> <p>Etat/statut du plan de recherche forestière</p> <p>Etat/statut du dispositif de suivi évaluation de la ressource</p>	Sera défini dans les DTA	Sera défini dans les DTA	Sera défini dans les DTA

	<p style="text-align: center;">OS3</p> <p>Pd 3.1- Identification d'opportunités de marché et accompagnement à la création d'activités économiques de coopératives et d'entreprises à caractère innovant dans les secteurs agricoles et forestiers, en particulier pour les jeunes et les femmes</p> <p>Pd 3.2- Outils de formation professionnelle, renforcement de capacités, de reconversion professionnelle, transformation des activités, et d'agrégation renforcés,</p> <p>Pd 3.3- Dispositif de suivi, analyse, valorisation et interprétation de l'information amélioré dans les domaines de l'emploi, de la couverture sociale et modes de production durable dans les secteurs agricoles et forestiers,</p> <p>Pd 3.4- Cadre réglementaire propice à la création d'emplois décents et des conditions de travail en milieu rural amélioré</p>	<p>Nombre d'outils et de dispositifs d'accompagnement à création et à viabilisation d'entreprises agricoles et forestières</p> <p>Nombre d'outils et d'actions de sensibilisation sur l'extension de la couverture à l'AMO</p> <p>Nombre d'indicateurs de suivi, pour l'emploi, la protection sociale et modes de production durable adoptés</p> <p>Etat/statut du plan évaluation et prévention des risques d'accident du travail et des maladies professionnelles dans le secteur agricole et forestier</p>	Sera défini dans les DTA	Sera défini dans les DTA	Sera défini dans les DTA
--	--	---	--------------------------	--------------------------	--------------------------

4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

4.2. Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3. Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

4.3.1. Justification des montants alloués à l'appui budgétaire

Le montant alloué pour l'appui budgétaire est de 104 000 000 EUR et celui alloué à l'appui complémentaire est de 11 000 000 EUR. Ce montant inclut l'apport de la *Food Resilience Facility* 2022 pour le Maroc. Il repose sur l'évaluation des besoins et de la capacité d'absorption du secteur pour la mise en œuvre des deux stratégies. Ainsi, il tient compte de la nécessité de renforcer les capacités techniques et opérationnelles à plusieurs niveaux, compte tenu de la transition écologique qui implique des expérimentations en vue de l'adoption de nouvelles approches et pratiques, à travers le renforcement de la chaîne recherche appliquée / Formation / Conseil. De plus, l'appui aux réformes concernant la protection sociale et l'emploi implique nécessairement des actions préparatoires dans les régions concernées. Enfin, ce montant tient compte de l'expérience tirée des appuis aux secteurs productifs du secteur rural, et de sa cohérence avec les autres interventions en cours ou prévus de l'UE et des bailleurs de fonds actifs dans le secteur.

L'aide budgétaire du programme d'appui produira un impact significatif sur les réformes des deux stratégies de la politique, l'une (Forêts du Maroc) portant sur des réformes structurelles profondes et l'autre (Génération Green) sur la consolidation d'une transition « verte ».

- L'aide budgétaire de 104 millions d'euros, incluant l'apport de la *Food Resilience Facility* 2022 pour le Maroc, permettra d'appuyer les transferts budgétaires dédiés du secteur agricole (PLF 2021 1.25 milliards EUR (13.8 milliards MAD), projections 2022 et 2023 à environ 1.45 milliards MEUR (16 milliards MAD) et forestier (PLF 788 millions MAD et projections 2022 et 2023 à entre 930 et 950 millions MAD), notamment pour les dépenses de programmes liées à la formation, enseignement et recherche, le développement durable et résilient des filières et la préservation des ressources.
- L'importance politique donnée aux réformes initiées par les deux stratégies, permettant l'émergence d'une classe moyenne du monde rural, des ressources protégées et des filières durables et compétitives et une innovation « verte » appuyée par la recherche, la formation et le conseil.
- Au niveau institutionnel, le programme de l'UE contribuera à la mise en œuvre des réformes induisant un dialogue et une coordination renforcés entre les deux secteurs et une rationalisation des moyens.
- L'articulation des thématiques de convergence et d'interdépendance entre les deux secteurs agricoles et forestiers est perfectible. Le renforcement récent du cadre législatif sur la régionalisation avancée et le rôle croissant des collectivités et des élus locaux en matière de développement local et protection environnementale contribuent à ce besoin de cohérence.

4.3.2. Critères de décaissement de l'appui budgétaire

a) Conditions.

Les conditions générales applicables au décaissement de toutes les tranches sont les suivantes:

- Progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la politique publique déclinée dans les stratégies « **Génération Green** » et « **Forêts du Maroc** » **2020-2030** et maintien de la crédibilité et de la pertinence de celle-ci ou de la politique ultérieure.
- Maintien d'une politique macroéconomique fondée sur la stabilité, crédible et pertinente, ou réalisation de progrès en vue de rétablir les principaux équilibres.
- Progrès satisfaisants dans la mise en œuvre des réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques, dont la mobilisation des recettes nationales, et maintien de la crédibilité et de la pertinence du programme de réforme.
- Progrès satisfaisants concernant la mise à disposition du public d'informations budgétaires fiables, exactes et exhaustives.

b) Les indicateurs de performance pour les décaissements susceptibles d'être utilisés pour les tranches variables peuvent se concentrer sur les priorités politiques suivantes:

En ce qui concerne le domaine agricole :

- Renforcement des capacités de formation-conseil et recherche-action pour la transition écologique
- Développement durable de l'agriculture solidaire
- Gestion durable des systèmes d'irrigation économique, petite et moyenne hydraulique améliorée

En ce qui concerne le domaine forestier :

- La révision de l'approche participative et des outils de gouvernance forestière associés
- La refonte de l'institution forestière et du cadre légal de la politique forestière
- La modernisation des techniques, des métiers et des modes de gestion forestière, intégrant les performances économiques, environnementales et sociales

En ce qui concerne l'emploi et la protection sociale :

- La création d'emploi, d'entreprises et de coopératives en milieu rural
- La couverture des travailleurs du secteur agricole et forestier par l'AMO.

Ces thématiques d'indicateurs donneront lieu, sauf exception, à des indicateurs de résultats.

Les indicateurs de performance et les objectifs retenus pour le décaissement des tranches variables s'appliqueront pendant toute la durée de l'action.

Des éléments de dialogue dans le cadre de l'analyse des conditions de déboursement seront mis en avant. Dans le cadre du décaissement des tranches variables, les éléments de dialogue porteront sur la présentation du plan de communication et la feuille de route de la stratégie Génération Green et de Forêts du Maroc, la tenue de réunions régulières de pilotage et de dialogue, de suivi et évaluation des politiques, intégrant notamment la coordination avec les partenaires techniques et financiers.

c) Modifications

Les indicateurs de performance et les objectifs retenus pour le décaissement des tranches variables s'appliqueront pendant toute la durée de l'action. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées, le pays partenaire et la Commission peuvent convenir la modification des indicateurs ou la révision à la hausse ou à la baisse des cibles. Ces modifications doivent être autorisées par écrit *ex ante*, au plus tard fin du premier trimestre de la période de référence applicable aux indicateurs et aux valeurs cibles.

Dans des cas exceptionnels et/ou dûment justifiés, par exemple lorsqu'il y a des événements imprévus, des chocs externes ou des circonstances changeantes qui rendent l'indicateur ou la valeur cible non pertinent et ne pouvaient être anticipés, un indicateur de tranche variable peut être abandonné. Dans ce cas, le montant correspondant pourrait soit être réaffecté aux autres indicateurs de la tranche variable dans la même année, soit être transféré à la tranche variable de l'année suivante (conformément à la pondération initiale des

indicateurs). Il peut également être convenu de réévaluer, au cours de l'exercice suivant, un indicateur par rapport à la cible initiale, si une tendance positive a été observée et si les autorités n'ont pas atteint la cible fixée en raison de facteurs indépendants de leur volonté. L'utilisation de cette disposition est demandée par le pays partenaire et approuvée par écrit par la Commission.

d) Valeurs fondamentales

En cas de dégradation sensible des valeurs fondamentales, les décaissements au titre de l'appui budgétaire peuvent être suspendus, réduits ou annulés, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

4.3.3. Détails de l'appui budgétaire

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public, une tranche fixe est prévue en année N et des tranches fixes et/ou variables en années N+1, N+2, N+3, N+4. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en Dirham marocain sera exécutée aux taux de change applicables, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

4.4. Modalités de mise en œuvre applicable à l'appui complémentaire à un appui budgétaire

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE¹⁶.

4.4.1. Gestion directe (subventions)

a) Objet de la(des) subvention(s)

La ou les subventions contribueront à l'atteinte de l'Objectif Spécifique 1 et 2 du programme, notamment aux interventions de recherche appliquée, de formation et de conseil accompagnant la transition écologique.

b) Type de demandeurs visés

Les demandeurs potentiels doivent appartenir à l'une des catégories suivantes: organisation non gouvernementale, opérateur du secteur public, autorité locale, universités, fondations, centres de recherche, associations, opérateurs économiques tels que coopératives et les Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (T-PME).

4.4.2. Gestion directe (passation de marchés)

La passation de marchés contribuera à l'atteinte des 3 objectifs spécifiques du Programme.

4.4.3. Gestion indirecte avec le pays partenaire (jumelage)

Une partie de la présente action ayant pour objectif, d'une part, de renforcer et accompagner la création et la structuration de la nouvelle Agence des Eaux et Forêts et de sa future structure publique des parcs nationaux (Objectif spécifique 2) et, d'autre part, les réglementations et contrôle des intrants biologiques (semences, fertilisants et pesticides) (ONSSA) (Objectif spécifique 1) peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec le Royaume du Maroc conformément aux modalités suivantes:

Le pays partenaire agira en tant que pouvoir adjudicateur/administration contractante dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procédera à un contrôle ex

¹⁶ www.sanctionsmap.eu. Veuillez noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site web, c'est la version du JO qui prime.

ante de toutes les procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. Les paiements sont exécutés par la Commission

Le pays partenaire applique les règles de la Commission en matière de passation de marchés et d'octroi de subventions. Ces règles seront fixées dans la convention de financement qui sera conclue avec le pays partenaire.

4.4.4. Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

En cas d'impossibilité de mise en œuvre en gestion indirecte par le Royaume du Maroc telle que décrite dans la section 4.4.3, cette partie de l'action pourra être mise en œuvre en gestion directe conformément aux modalités de mise en œuvre mentionnées à la section 4.4.1.

4.5. Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

4.6. Budget indicatif

Composants budgétaires indicatifs	Contribution de l'UE (montant en EUR)
Appui budgétaire - cf. section 4.3 contrat d'appui aux performances des réformes sectorielles y compris l'apport de la Food Resilience Facility 2022 pour le Maroc.	104 000 000
Modalités de mise en œuvre - cf. section 4.4	
Passation de marchés : suivi de l'appui budgétaire (gestion directe) - cf. section 4.4.2	NA
OS1 composé de	
Passation de marchés (gestion directe) - cf. section 4.4.2	NA
Gestion indirecte avec le Royaume du Maroc (Jumelage) cf. section 4.4.3	250 000
Gestion directe (Subvention)	NA
OS2 composé de	
Passation de marchés (gestion directe) - cf. section 4.4.2	NA
Gestion indirecte avec le Royaume du Maroc (Jumelage) cf. section 4.4.3	1 000 000
OS 3 composé de	
Passation de marchés (gestion directe) - cf. section 4.4.2	NA

Passation de marchés - enveloppe totale sous la section 4.4.2 ¹⁷	5 350 000
Subventions - enveloppe totale sous la section 4.4.1 y compris l'apport de la Food Resilience Facility 2022 pour le Maroc.	4 000 000
Évaluation - cf. section 5.1 Audit - cf. section 5.32	200 000
Communication et visibilité - cf. section 6	200 000
Totaux hors imprévus	115 000 000

4.7. Structure organisationnelle et responsabilités

Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts du Maroc est responsable de la mise en œuvre de sa politique contenue dans les deux stratégies « Génération Green » et « Forêts du Maroc ». Il en assure la conception, l'exécution et le suivi approprié.

Le programme prévoit de s'appuyer sur plusieurs instances de suivi, de revue et d'évaluation des progrès relatifs aux performances du secteur.

Le suivi de la politique sectorielle s'appuie sur le dispositif institutionnel de pilotage de la mise en œuvre des stratégies, placé sous l'autorité du Ministre ou son représentant.

Pour le suivi du programme, un comité de pilotage sera constitué. La composition exacte sera définie avec le Département de l'Agriculture et des Eaux et Forêts dans la Convention de Financement. Il inclura des représentants du MEFRA, du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, du Ministère de l'intérieur, et selon les points à l'ordre du jour, des organismes impliqués dans la mise en œuvre et d'autres Ministères responsables de thématiques comme l'emploi, la protection sociale, l'eau ou l'environnement. Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an. Il s'appuiera sur les statistiques et rapports de suivi de l'avancement budgétaire, technique et financier des deux stratégies et les rapports d'avancement du programme, et assurera une coordination intersectorielle lorsque nécessaire. Un rapport de suivi, élaboré par le secrétariat du comité de pilotage, présentera d'une façon globale les principales réalisations accomplies et difficultés rencontrées dans le cadre de l'appui aux stratégies.

Au niveau régional, les Directions Régionales Agricoles (DRA) et Forestières (DREF) sont responsable de la mise en œuvre des stratégies au niveau territorial, du circuit d'information, du reportage et collectes des données relatives aux stratégies Génération Green et Forêt du Maroc.

Outre le suivi quotidien qui sera assuré par le Bénéficiaire, la mise en œuvre de l'ensemble du programme d'appui sera encadrée par des missions externes de suivi, gérées par la Commission européenne (Cf. point 4.4.2). A titre indicatif, deux missions de suivi seront prévues chaque année (selon le calendrier défini dans les DTA). Elles permettront notamment : i) d'apprécier l'état d'avancement du programme sur les axes et mesures identifiées ; ii) de vérifier si les conditions de décaissement sont remplies et, iii) de fournir des éléments pour alimenter le dialogue sectoriel sur les réformes concernées par le programme (état d'avancement de la réforme, retards et contraintes...). La première mission annuelle de suivi sera plus particulièrement centrée sur la vérification des conditions de décaissement de l'aide budgétaire, sur base de la revue des pièces justificatives fournies par les autorités marocaines (rapports annuels d'activités, données statistiques, etc...), d'entretiens avec les parties prenantes et de visites de terrain.

¹⁷ Afin d'éviter les détails sur les budgets des contrats individuels, il suffit d'indiquer l'enveloppe totale de la passation de marché. Si les budgets des contrats individuels sont publics, les soumissionnaires ont tendance à s'orienter sur ceux-ci et non sur les termes de référence.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

5. MESURE DE PERFORMANCESUIVI ET RAPPORTS

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et résultats directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire).

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:

Le MAPMDREF, à travers la DPSIC et la DSS sont responsables de la collecte, analyse et suivi des données, avec l'appui des DRA et des DREF et des organismes de tutelle.

Les systèmes statistiques et de suivi ainsi que la qualité des données officielles dans le domaine d'action couvert ont été évalués. Cette évaluation a été prise en compte dans la conception de l'action de la manière suivante: la qualité des données officielles est jugée satisfaisante et le système de suivi et évaluation des deux Département du MAPMDREF est estimé solide et fiable. Dans le cadre du présent programme, des pistes d'amélioration de ce système, notamment en terme d'intégration d'indicateurs complémentaires, de transparence et de coordination avec tous les acteurs, seront explorées, avec le MAPMDREF.

5.1. Évaluation

Compte tenu de l'importance de l'action, une évaluation finale sera effectuée pour cette action, ou une de ses composantes, par des consultants indépendants contractés par la Commission.

Celle-ci sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée), en tenant compte notamment des besoins d'apprentissage, en particulier en ce qui concerne le bilan des réformes structurelles et étudier l'opportunité de lancer une deuxième phase de l'action.

L'évaluation de cette action peut être réalisée individuellement ou au moyen d'une évaluation stratégique conjointe des opérations d'appui budgétaire menées avec le pays partenaire, d'autres prestataires d'appui budgétaire et les parties prenantes concernées.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins un (1) mois calendaire avant les dates envisagées pour la mission d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.2. Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6. COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations juridiques pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés.

À cette fin, ils doivent respecter les instructions données dans les exigences de [communication et de visibilité de 2018](#) (ou tout document qui lui succédera), notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'emblème de l'UE et l'élaboration d'un plan de communication et de visibilité spécifique, à compléter pour chaque action au début de la mise en œuvre.

Ces obligations s'appliquent de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire (par exemple, en ce qui concerne les réformes soutenues par l'appui budgétaire), les contractants, les bénéficiaires de subventions ou les entités chargées de l'exécution. Dans chaque cas, une référence aux obligations contractuelles pertinentes doit figurer dans la convention de financement, les marchés publics, les contrats de subvention et les conventions de délégation respectifs.

Les actions de communication et de visibilité peuvent être financées par les montants alloués à l'action. Afin d'accroître la visibilité de l'UE et sa contribution à la présente action, la Commission peut signer ou établir des déclarations communes, dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire, et de protection des intérêts financiers de l'Union. Les mesures de visibilité et de communication devraient également promouvoir la transparence et la responsabilité en ce qui concerne l'utilisation des fonds.

Il convient de mesurer l'efficacité des activités de communication sur la sensibilisation à l'action et à ses objectifs ainsi que sur le financement de l'action par l'UE.

Les partenaires chargés de la mise en œuvre informent pleinement la Commission et la délégation/bureau de l'UE concernée de la planification et de la mise en œuvre des activités spécifiques de visibilité et de communication avant le début des travaux. Les partenaires chargés de la mise en œuvre veilleront à ce que le financement de l'UE bénéficie d'une visibilité adéquate et feront rapport aux comités de suivi concernés sur les actions de visibilité et de communication ainsi que sur les résultats de l'action globale.

Pour communiquer sur les initiatives « Team Europe », l'UE et ses États membres peuvent s'appuyer sur les orientations spécifiques relatives à l'identité visuelle de Team Europe.

Les actions de communication et de visibilité dans le cadre du présent Programme seront coordonnées, toutes les fois que cela est pertinent et possible, avec la communication du pays partenaire sur la politique elle-même et/ou ses résultats.

A ce titre, le programme travaillera avec les Divisions de la communication, rattachées aux Secrétariats généraux des deux départements du MAPMDREF, qui pilotent les plans d'action de communication au titre des deux stratégies sectorielles concernées. Le renforcement des capacités du Ministère à communiquer sur ses nouvelles stratégies, sur les réformes connexes, les réalisations et les résultats attendus/atteints pourra également être envisagé. Une assistance technique en matière de communication peut être envisagée pour apporter appui aux divisions de la communication.

Ces actions seront complémentaires du Projet d'appui à la communication de l'UE au Maroc, initié en septembre 2021, qui visera des actions de visibilité et communication transversales des actions de l'UE au Maroc à l'adresse du grand public.

Appendice 1. Liste des acronymes

AB	Appui Budgétaire
ADA	Agence pour le Développement Agricole
ADS	Agence de Développement Social
AFD	Agence pour le Développement Agricole Agence Française Développement
AGR	Activités génératrices de Revenus
AMABIO	Association marocaine de la filière des productions biologiques
AMO	Assurance médicale obligatoire
ANAPEC	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
ANCFCC	Agence Nationale Conservation Foncière, Cadastre et Cartographie
ANDZOA	Agence Nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'Arganier
AT	Assistance Technique
AUEA	Association des Usagers de l'Eau Agricole
BAD	Banque Africaine de développement
BEI	Banque Européenne d'investissement
BERD	Banque Européenne pour la reconstruction et le Développement
BM	Banque Mondiale
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CCA	Centre de Conseil Agricole
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CF	Convention de Financement
CND	Contribution Nationale Déterminée (Plan Climat)
CNSS	Caisse nationale de Sécurité Sociale
CRC	Comité régional de concertation
CRF	Centre de Recherche Forestière
CRI	Centres Régionaux d'Investissements
DA	Département de l'Agriculture et du développement rural
DDF	Direction du Développement Forestier
DDFAJC	Direction du Domaines Forestier, des Affaires Juridiques et du Contentieux
DLDPN	Direction de la Lutte contre la Désertification et de la Protection de la Nature
DDFP	Direction de Développement des Filières de Production (du DA)
DEF	Département des Eaux et Forêts
DEFR	Direction de l'Enseignement de la Formation et de la Recherche
DEPF	Direction des Etudes et des Prévisions Financières du DEF
DF	Direction Financière (du Département agriculture)
DIAEA	Direction de l'Irrigation et de l'Aménagement de l'Espace Agricole
DPSIC	Direction de la planification, du système d'information et de la coopération (du DEF)
DRA	Direction régionale de l'agriculture du MAPMDREF
DSS	Direction de la Stratégie et des Statistiques (du DA)
DUE	Délégation de L'Union Européenne
ENA	Ecole nationale d'agronomie Meknès
ENFI	Ecole Nationale Forestière des Ingénieurs (Salé)
ENPARD	Programme Européen de Voisinage - Agriculture et Développement Rural.
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDA	Fonds de Développement Agricole
FDM	Stratégie Forêts du Maroc 2020 2030
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FIMABIO	Fédération Interprofessionnelle Marocaine de la Filière Biologique
FIMALAIT	Fédération interprofessionnelle Marocaine du Lait
FNF	Fonds national forestier
FRA	Fonds de la réforme agraire
FSPPM	Fonds spécial des prélèvements sur le pari mutuel
GES	Gaz à Effet de Serre
GG	Stratégie agricole « Green Generation »
GIZ	Coopération Allemande internationale

H/J	Hommes/Jours
HA	Hectare
HCEFLCD	Haut-Commissariat aux Eaux Forêt et à la Lutte Contre la Désertification
HCP	Haut Commissariat au Plan
IAV	Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II Rabat
IEV	Instrument Européen de Voisinage
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
INRA	Institut National de recherche agronomique Rabat
ITREF	Institut Technique Royal Forestier (Salé)
LOF	Loi Organique des Finances
MAE	Ministère des Affaires Étrangères
MAPMDREF	Ministère de l'Agriculture, Pêche Maritime, Développement Rural et Eaux et Forêts
MEFRA	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration
ODCO	Office du développement de la Coopération
ODD	Objectifs de Développement Durable (Horizon 2030)
ODF	Organisme de Développement Forestier
ONCA	Office national pour le Conseil Agricole
ONSSA	Office National de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation
OPA	Organisation professionnelle Agricole
OSC	Organisations de la Société Civile
PADT	Programme d'Appui au Développement Territorial (UE)
PAPFM	Programme d'Appui à la Politique Forestière du Maroc
PAPSA	Programme d'Appui à la Politique Sectorielle Agricole (UE)
PAR	Plan Agricole Régional
PAG	Plan d'aménagement et de gestion (des parcs nationaux)
PAM	Plantes aromatiques et médicinales
PCC	Plan du changement climatique
PGE	Plan de Gestion Écosystémique (filières agricoles)
PIB	Produit Intérieur Brut
PIBA	Produit Intérieur Brut Agricole
PMV	Plan Maroc Vert
PN	Parc National
PNABV	Plan National des Aménagements des Bassins Versants
PNSST	Plan National Santé et Sécurité au Travail 2019-2023
PTF	Partenaires techniques et financiers
RAMed	Régime d'Assistance Médicale
SAU	Surface Agricole Utile
SG	Secrétaire Général
SIG	Système d'information Géographique
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNDRZM	Stratégie Nationale de Développement de l'Espace Rural et Zones de Montagne
SNPE	Stratégie Nationale de Protection de l'Environnement
TREEA	Territoires Ruraux par l'Emploi et l'Entrepreneuriat Agricole et para-agricole
UE	Union Européenne
VAA	Valeur Ajoutée agricole